



PARC
JURA
VAUDOIS

Rapport d'évaluation

Charte 2013 – 2022



Sommaire

Résumé introductif 5

Environnement et évolution 8

Objectifs stratégiques du Parc naturel régional Jura vaudois 18

Objectifs légaux 36

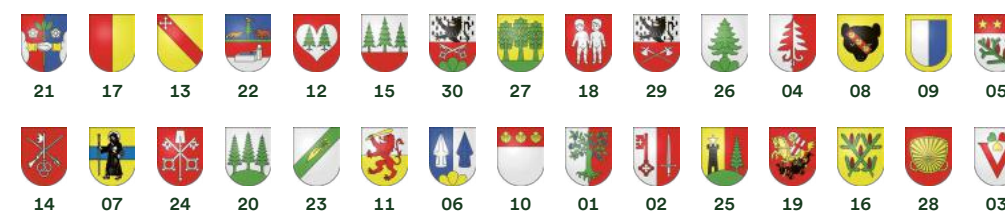
Évaluation globale et procédure 82

Annexes 94

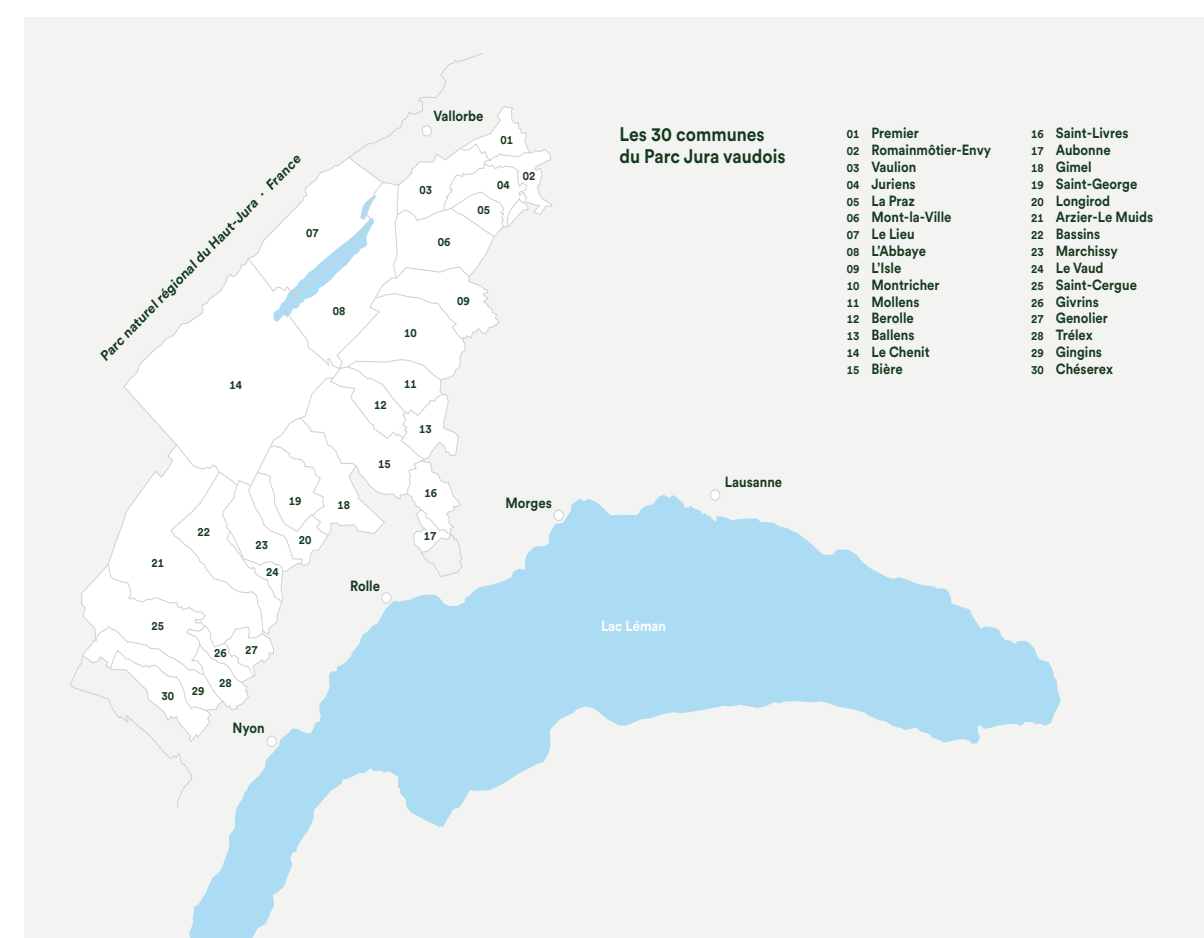
Version du 17 avril 2021 mise en consultation publique auprès des communes membres, du canton de Vaud, du Comité du Parc, des partenaires touristiques et économiques, des organismes de développement économique régional, des membres, des habitants et du grand public.

Le Parc naturel régional Jura vaudois s'étend sur 531 km² (soit 20% du canton de Vaud). En 2020, il comptait 34'700 habitants. Le Parc rassemble 30 communes territoriales et 3 communes propriétaires.

Les 30 communes territoriales



Les 3 communes propriétaires (Bursins, Lausanne et Nyon)



Résumé introductif

Résultats

Le processus d'évaluation de la Charte 2013 – 2022 du Parc naturel régional Jura vaudois s'est déroulé entre février et avril 2021 en respectant les directives de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Le bilan de la première phase opérationnelle a pris la forme d'une évaluation des objectifs spécifiques du Parc par l'équipe professionnelle, de la consultation du grand public à l'aide de questionnaires (180 réponses) et la conduite de douze ateliers participatifs ayant réunis soixante-trois personnes, apportant une vision critique sur les années écoulées. Le rapport final a été mis en consultation publique avant d'être validé par l'assemblée générale. Ainsi, l'évaluation de la Charte a été réalisée en respectant les normes réglementaires applicables tout en garantissant la prise en compte des opinions des diverses communautés d'intérêt du Parc.

Les résultats obtenus ont mis en exergue une satisfaction générale plutôt élevée quant à l'activité et à l'existence du Parc.

Néanmoins, des critiques ont également été formulées. Ainsi, en fonction des interlocuteurs, le Parc s'est trop concentré sur les actions en faveur de la nature, au détriment de l'économie durable ou l'inverse. L'appropriation du Parc par ses habitants et ses communes est également insuffisante actuellement. Les changements intervenus au sein de l'équipe du Parc ont été identifiés comme une source d'insatisfaction des partenaires et un besoin de renforcer le rôle et l'implication des communes a émergé de l'analyse.

La mission de renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable semble avoir cristallisé la majorité des critiques formulées. Le rôle du Parc vis-à-vis des questions agricoles doit encore être mieux défini. De plus, le label « Produit des parcs suisses » devra être développé. Des attentes fortes, vis-à-vis du Parc, concernant la gestion des conflits d'usage dans le domaine du tourisme et de la promotion des énergies renouvelables ont par ailleurs été formulées.

La plupart des effets visés ont été atteints ou partiellement atteints, et ceci pour toutes les missions confiées au Parc. Néanmoins, certains objectifs n'ont pas été abordés du tout au cours de la phase opérationnelle sous revue, soit parce que le Parc n'avait qu'une légitimité très faible dans le domaine, soit parce que les actions prévues

n'ont jamais été mises en œuvre, ceci au profit d'autres thématiques.

Le présent rapport a permis d'identifier des options stratégiques afin de formuler des objectifs en vue de la Charte 2023 – 2032.

Méthodologie

L'évaluation de la Charte 2013 – 2022 a été réalisée par la structure professionnelle du Parc avec l'appui d'un consultant externe, entre février et mi-avril 2021. Le processus a été conduit par le Comité du Parc, qui a constitué un groupe d'accompagnement afin de prendre les décisions opérationnelles. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le canton de Vaud ont été invités à prendre part à ce groupe.

L'analyse générale de l'environnement et des évolutions a été conduite par la structure professionnelle, en tenant compte des archives du Parc d'un part et, d'autre part, du résultat des ateliers participatifs conduits.

Les objectifs stratégiques 2013 – 2022 du Parc ont été évalués, d'une part par la structure professionnelle, sur la base des actions réalisées entre 2013 et 2020, afin de déterminer si les cinquante-six effets visés à dix ans avaient été atteints (cf. annexe 3).

D'autre part, les parties intéressées ont été consultées quant à leur perception de l'atteinte des objectifs spécifiques durant les dix ans écoulés ainsi que leur évaluation de l'importance et de la légitimité de ces mêmes objectifs pour la prochaine phase opérationnelle.

Les objectifs légaux posés par l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) ont été analysés grâce aux résultats obtenus lors des ateliers participatifs (cf. annexe 5) ainsi qu'en fonction des réponses aux questionnaires (cf. annexe 6). Afin de compléter cette évaluation, les éléments de preuves ainsi que les indicateurs standards proposés par l'OFEV dans son Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale ont été évalués séparément par l'équipe professionnelle du Parc (cf. annexe 4).

L'analyse de ces divers éléments a conduit le Comité du Parc à émettre des recommandations sur des options stratégiques pour chacun des objectifs stratégiques, pour la phase opérationnelle suivante.

La méthodologie est présentée de façon détaillée dans l'[annexe 1](#) + [annexe 2](#) au présent rapport.



Environnement et évolution

Effets sur la procédure retenue pour l'évaluation 14

Mesures à prendre pour le développement ultérieur du Parc Jura vaudois 16

Le contexte dans lequel le Parc naturel régional Jura vaudois a évolué au cours des dix dernières années n'a pas radicalement changé. Les attentes des parties intéressées demeurent largement similaires.

Les principales évolutions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Année	Événement	Effets sur l'exploitation du Parc et la réalisation des objectifs stratégiques fixés	Mesures prises ou à prendre pour le développement ultérieur du Parc
Principales modifications dans le parc (points forts et points faibles)			
2011	Fusion de la commune de Pizy avec la commune d'Aubonne	Le territoire de Pizy n'avait pas été considéré lors de la rédaction de la Charte 2013-2022, le travail d'évaluation ayant été fait en 2008.	Proposition d'intégrer le territoire de Pizy au Parc en 2023.
2013-2020	Croissance démographique au sein du Parc et gentrification de certaines communes	Tenir compte de ces évolutions en termes d'information, de participation mais aussi en termes de diversité.	Renforcer l'information aux habitants
2013-2020	Meilleure prise en compte des chaînes de valeur (chaîne de valeur complémentaire, économie circulaire)	Opportunité de positionner le label « Produits des parcs suisses », de renforcer la consommation locale et de sensibiliser le grand public.	-
2014-2020	Retour confirmé du loup sur le territoire du Parc	Apparition de polémiques quant à la présence de ce prédateur. Développement des nouvelles mesures de protection. Développement d'un tourisme du loup.	Participer au groupe de travail sur le loup et les grands prédateurs mis en place par le canton de Vaud pour établir un positionnement, une stratégie de communication et soutenir les mesures mises en place afin de réduire les impacts négatifs liés au loup.
2015-2020	Mise en place du Projet de développement agricole (PDRA) Ouest vaudois	Cristallisation de nombreuses attentes et déceptions. Possibilité de développer la vente directe et l'agro-tourisme.	Prendre part au projet en tant que secrétaire de l'association Harmonie d'alpages.
2013-2020	Développement des projets de parcs éoliens sur le territoire du Parc	Fortes attentes en faveur d'une prise de position claire du Parc pour ou contre ces projets.	Rédaction et communication d'une prise de position neutre du Parc concernant les projets éoliens.

(Suite du tableau page suivante)

Année	Événement	Effets sur l'exploitation du Parc et la réalisation des objectifs stratégiques fixés	Mesures prises ou à prendre pour le développement ultérieur du Parc
2014	Régionalisation de l'offre touristique dans le district de Morges	Diminution du nombre d'interlocuteurs.	-
2017	Départ du directeur du Parc	Retard dans l'exécution de certains projets, perte de connaissances.	-
2017	Adoption de la Stratégie énergétique 2050 par le peuple suisse	Besoins accrus de prendre des mesures en faveur d'une transition énergétique.	L'importance des actions de promotion des énergies renouvelables devrait être réévaluée.
2018	Arrivée d'une nouvelle directrice	Conduite de diverses réformes sur le fonctionnement du Parc.	-
2019	Positionnement Slow Tourisme de la région de Morges	Augmentation du partage de valeurs entre le Parc et la destination morgienne.	-
2020	Départ de la directrice	Retard dans l'exécution de certains projets, retard dans l'exécution de l'évaluation de la Charte 2013-2022.	Engagement d'un consultant pour accompagner l'évaluation.
2020	Audit du Contrôle Cantonal des Finances (CCF)	Constat de l'utilisation correcte des subventions, conformément au cadre légal et aux conventions en vigueur. Propositions d'amélioration dans la gestion de projet et la comptabilité financière.	Prise en compte et mise en œuvre des recommandations formulées.
2021	Arrivée d'un nouveau directeur	Poursuite des réformes entreprises.	Renforcement du lien et de l'écoute des communes.
2021	Fusion de la commune de Montherod avec la commune d'Aubonne	Le territoire de Montherod inclut une aire forestière importante et comprend une partie de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne.	Proposition d'intégrer le territoire de Montherod au Parc en 2023.
2021	Demandes de la commune de Saubraz d'intégrer le Parc et de la commune d'Aubonne d'étendre sa surface intégrée au territoire de Montherod et Pizy	Possibilité de renforcer la cohérence territoriale du Parc et d'englober intégralement l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne.	Intégration des nouveaux territoires au processus de rédaction de la future Charte 2023-2032.
2021	Renouvellement des exécutifs et législatifs communaux en milieu d'année.	L'évaluation de la Charte 2013-2022 sera approuvée par l'ancienne législature tandis que la nouvelle Charte 2023-2032 et les contrats de Parc seront votés par la nouvelle.	L'agenda de l'évaluation de la Charte et la rédaction de la nouvelle Charte a été posé afin de tenir compte de cette contrainte.

Principales modifications autour du Parc (opportunités et risques)			
2013-2020	Modifications / évolutions légales (LAT + LADE / NPR + PDRA)	Nouvelle opportunité de financement ; besoin d'articulation claire avec les autres convention-programme ; besoin d'adapter l'information transmise aux parties intéressées.	Prise en compte de ces évolutions dans la cadre de la veille juridique du Parc.
2013-2020	Modification de la mobilité des usagers (moins de voiture mais plus de mobilité en région de montagne, regain d'intérêt pour les camping-cars).	Besoins accrus d'accès en TP et augmentation des conflits d'usage.	Renforcement de l'engagement en faveur de la mobilité durable, en axant le travail sur des actions à fort levier (TP, VTT, informations sur les places pour camping-car, etc.).
2013-2020	Augmentation de la prise de conscience écologique du grand public (façon de consommer, choix politique).	Renforcement de la légitimité du Parc dans son action ainsi que des attentes du grand public à son encontre.	Intégrer un projet cadre « changement climatique » aux projets-cadres du Parc.
2013-2020	Renforcement du phénomène de digitalisation	Attentes plus fortes, de la part du grand public, vis-à-vis de tels outils. Outils coûteux à mettre en place et nécessitant un taille critique et des ressources humaines suffisantes.	Intégrer des outils digitaux dans les projets du Parc en partenariat avec les autres acteurs du territoire et les autres parcs suisses.
2020-2021	Pandémie de Covid-19	Augmentation des conflits d'usage dans la nature et apparition de phénomènes de saturation ; regain d'intérêt pour la vie à la campagne / montagne grâce au télétravail ; augmentation des touristes et excursionnistes suisses au sein du Parc.	Renforcer la résolution des conflits d'usage. Augmenter l'information et la sensibilisation à destination des touristes et excursionnistes.

Depuis la création du Parc, certaines parties prenantes nouvelles ont émergé. Le tableau ci-dessous présente ces entités.

Nouvelles parties prenantes	Synergies	Résistances	Mesures
Internes			
Hébergements alternatifs	Oui	Non	Possibilité de favoriser l'émergence de telles structures. Attention à se coordonner avec les associations de développement régionales.
Programme de promotion de la filière bois régionale (Bois durable)	Oui	Non	Coordination (dirigeants communs) et équilibre environnement et exploitation.
Association PDRA Ouest vaudois	Oui	Non	Commercialisation commune et valorisation touristique.
Chambre de bois de l'ouest vaudois (CBOVD)	Oui	Non	Valorisation des activités économiques et de sensibilisation en lien à la forêt.
Services sociaux des communes	Oui	Non	Intégration des chômeurs ou requérants dans le cadre de certaines activités.
Externes			
Vaud Promotion	Oui	Non	Labellisation et promotion.
Porteurs de labels	Oui	Non	Labellisation et promotion.
Groupements forestiers	Oui	Non	Réalisation de travaux forestiers et d'aménagements extérieurs.

En plus de ces changements, relevons que le rôle du canton a évolué au cours de la phase opérationnelle sous revue. Son implication a varié au cours des années, en assumant divers rôles comme celui de contrôleur, référant technique, coach, bailleur de fonds, mandant, organisme de tutelle en allant jusqu'à l'accompagnement de la direction ad intérim en 2017.

Partie prenante de première ordre, l'implication du canton de Vaud dans la gestion du Parc a créé des incompréhensions de la part des autres parties intéressées ainsi qu'avec la structure professionnelle.

Néanmoins, ces frictions sont inévitables à une structure largement subventionnée, dépendant de politiques publiques et ayant traversé une phase importante de professionnalisation, au cours de ses premières années d'existence.

Afin d'améliorer ce point à l'avenir, une convention sur le rôle du canton au sein des organes de gouvernance, des finances et de la gestion des projets est en cours d'élaboration. Ce document devrait faciliter les échanges et éviter les frictions, à l'avenir.

Effets sur la procédure retenue pour l'évaluation

Les changements intervenus dans l'environnement externe mais surtout interne ont posé trois problématiques principales en lien à la procédure retenue pour l'évaluation :

1. D'une part, le renouvellement de la quasi-intégralité de la structure professionnelle entre 2018 et 2019 a engendré une perte de connaissances importante. Cela étant, le travail de bilan a été significativement complexifié. Ainsi, l'évaluation a été réalisée uniquement sur une base documentaire concernant l'analyse des objectifs stratégiques et des indicateurs spécifiques. De potentielles activités non documentées dans les reportings et les rapports annuels pourraient ne pas avoir été considérées dans la présente analyse.
2. Le changement de direction intervenu entre 2020 et 2021 a nécessité de concentrer l'essentiel des travaux en lien à l'évaluation de la Charte sur 2021. Le retard accumulé a été rattrapé grâce à l'engagement d'un consultant ayant pour tâches : d'accompagner le processus, de réaliser des consultations concernant la rédaction de la Charte 2023-2032 en même temps que celles menées dans le cadre de l'évaluation de la Charte 2013-2022 et de constituer un groupe d'accompagnement ad hoc représentant le Comité du Parc, groupe auquel participe le canton de Vaud et l'OFEV.
3. Les élus communaux seront renouvelés le 1er juillet 2021. Or, d'une part, il est pertinent de valider le processus d'évaluation avec les élus sortants. D'autre part, entre le 1er juillet et l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à la fin de l'été 2021, les organes du Parc (Bureau et Comité) comporteront de nombreux sièges vacants jusqu'à ce que les élus sortants soient remplacés. Raison pour laquelle, le fonctionnement de ces organes sera ralenti. Il a donc été nécessaire de tenir compte de ces contraintes temporelles lors de l'établissement du calendrier fixé pour réaliser l'évaluation de la Charte 2013-2022.



Mesures à prendre pour le développement ultérieur du Parc Jura vaudois

L'analyse de l'environnement, au-delà des mesures déjà évoquées en lien à la relation avec le canton et l'évaluation de la Charte, met en évidence des options stratégiques concernant :

- La surface du Parc et son éventuelle extension à de nouveaux territoires ;
- Le rôle du Parc dans la gestion des conflits d'usage en lien aux activités touristiques ;
- Le rôle du Parc dans le développement de l'agritourisme ;
- Le rôle du Parc dans la réalisation d'actions en forêt et de la promotion du bois, en collaboration avec les nouveaux acteurs identifiés ;
- L'intégration d'une stratégie digitale aux actions du Parc ;
- Le renforcement de l'information transmise aux habitants du Parc ;
- La mise en place d'actions spécifiques afin de lutter ou sensibiliser spécifiquement aux questions liées au changement climatique (plutôt que de le faire de façon transversale) ;
- Le renforcement de la stratégie de promotion des produits du Parc en réfléchissant au niveau des filières et en cherchant des synergies avec les nouveaux acteurs identifiés ;

Ces éléments ont été comparés aux conclusions des divers objectifs légaux et spécifiques pour formuler des propositions de révision des objectifs stratégiques du Parc pour la période 2023-2032.



Objectifs stratégiques du Parc

Structure 20

Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage 21

Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entr 23

Promouvoir l'agriculture locale 25

Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois 26

Développer et promouvoir les produits spécifiques 27

Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique 28

Promouvoir une politique énergétique locale durable 29

Promouvoir la mobilité durable 30

Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement 31

Management, communication et garantie territoriale 32

Recherche 34

Structure

Analyse et évaluation des objectifs stratégiques

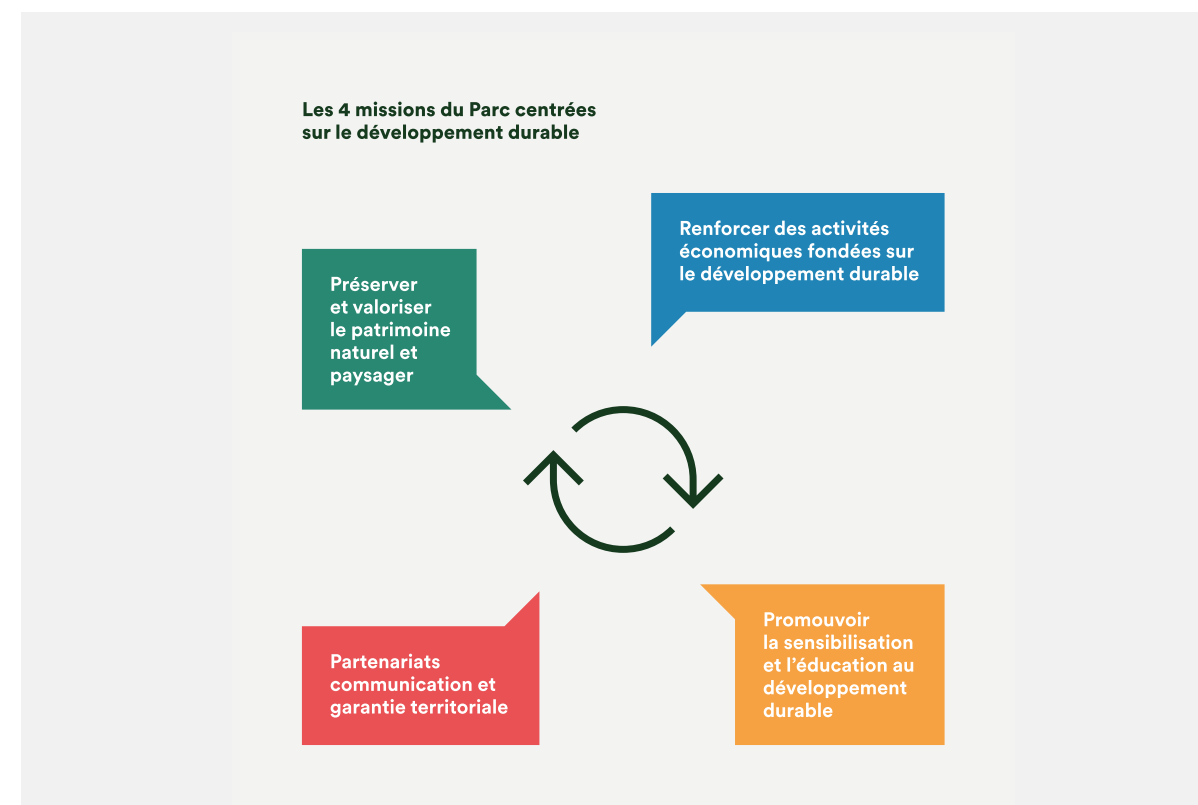
Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :

Indicateurs spécifiques du Parc (Effets visés / Description des effets, Charte p.365 ss.)	Moyens de vérification: Sources, responsables et méthode	Effets quantitatifs selon les indicateurs spécifiques (Quantification des effets, Charte p.365 ss.)
Indicateurs spécifiques du Parc (Effets visés / Description des effets, Charte p.365 ss.)	Moyens de vérification: Sources, responsables et méthode	Atteint
Indicateurs spécifiques du Parc (Effets visés / Description des effets, Charte p.365 ss.)	Moyens de vérification: Sources, responsables et méthode	Partiellement atteint
Indicateurs spécifiques du Parc (Effets visés / Description des effets, Charte p.365 ss.)	Moyens de vérification: Sources, responsables et méthode	Non atteint

Objectifs opérationnels du Parc

Montant dépensé entre 2013 et 2020 en CHF et %	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PARC	Évaluation au niveau de l'objectif
--	--------------------------------	------------------------------------

Discussion au niveau de l'objectif stratégique :



Mission I: préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager

Objectif stratégique I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement de l'application d'une gestion multifonctionnelle des alpages, favorisant des modes de gestion innovants	Reportings 2012-2020	Atteint
I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvopastorale		
Renforcement du processus de mise en place de surfaces dont la valeur, en termes de biodiversité, est liée à la gestion sylvicole	Reportings 2012-2020	Partiellement atteint
I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers		
Augmentation des surfaces de mise en réseaux écologiques (OQE)	Reportings 2012-2020	Partiellement atteint
Amélioration de la visibilité des services et biens issus des réseaux écologiques (OQE)	Reportings 2012-2020	Atteint
I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes		
Meilleure connaissance des publics concernés et de l'architecture des chalets d'alpage	Reportings 2012-2020 / Recensement lors des activités	Atteint
I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpage		
Aide à la prise de décision par les communes en intégrant des critères architecturaux et écologiques	Reportings 2012-2020	Partiellement atteint
I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois		
Renforcement de cet objectif dans la gestion multifonctionnelle des alpages, la préservation des milieux emblématiques et le soutien à des projets de production d'énergies renouvelables	Reportings 2012-2020	Atteint

I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes		
Amélioration du soutien administratif et financier aux propriétaires de murs	Reportings 2012-2020	Atteint
Augmentation de la sensibilisation à la fonction d'habitat pour la faune	Reportings 2012-2020	Atteint
Favorisation de la transmission du savoir-faire de muretier	Reportings 2012-2020	Partiellement atteint
I.1.7 Entretien et promouvoir le patrimoine constitué par les murs en pierres sèches		
Meilleure valorisation du patrimoine bâti dans les offres touristiques du Parc	Reportings 2012-2020	Atteint
I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier romand		
CHF 2'380'635 18.8%	I.1 VALORISER, ENTRETENIR ET RESTAURER DIVERS ELEMENTS SPECIFIQUES DU PAYSAGE	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Depuis sa création, le Parc est actif avec succès sur de nombreux fronts : gestion multifonctionnelle des alpages, mise en valeur de l'architecture des chalets d'alpage, soutien aux propriétaires de murs en pierres sèches, sensibilisation à l'habitat pour la faune, valorisation du bâti dans les offres touristiques, etc. Il rend possible des améliorations dans les domaines suivants : biodiversité en milieu sylvicole, surfaces de mise en réseaux écologiques ainsi que services et biens qui en sont issus, critères architecturaux et écologiques dans les communes, transmission du savoir-faire de muretier, préservation des milieux emblématiques, énergies renouvelables, etc. A noter que le Parc est actif dans la sensibilisation,

le partage de bonnes pratiques et la communication dans tous ces secteurs. Ses difficultés résident souvent dans des facteurs externes, tels que le nombre d'autres acteurs en présence sur le territoire, des freins légaux ou politiques, une diminution de la main-d'œuvre qualifiée ou encore des collaborations difficiles avec certains milieux professionnels. Pour l'avenir, une marge de progression est possible sur les éléments suivants : une meilleure cohérence dans les interventions sur les alpages, une clarification du rôle du Parc auprès des réseaux écologiques, un renforcement de la collaboration avec les réseaux et agriculteurs, une meilleure contribution à la conservation et à la modernisation des chalets, un renforcement du soutien aux communes, etc.

Objectif stratégique I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cibles

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement de la politique du Parc en faveur d'espèces jugées « importantes » pour le périmètre du Parc	Reportings 2012-2020	Atteint
Meilleure sensibilisation des gestionnaires, habitants et partenaires aux milieux naturels et aux espèces dont la valeur est liée à l'activité humaine	Reportings 2012-2010 / Feuilles de suivi Avifaune / Sauvetage batraciens	Atteint
Augmentation de l'appui aux communes désirant mener des actions d'entretien de biotopes	Bilan sites Toile Verte	Atteint
Augmentation des collaborations avec des groupes / associations menant des actions de protection de l'environnement et plus particulièrement de conservation de la nature	Reportings 2012-2020	Atteint
I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques		
Meilleure sensibilisation à des sites protégés de grande importance pour la conservation de la biodiversité	Reportings 2016-2020	Partiellement atteint
Renforcement de la sensibilité à cette thématique	Reportings 2016-2020	Atteint
I.2.2 Valoriser la biodiversité		
Augmentation des connaissances des habitants sur la spécificité des amphibiens	Reportings 2014-2020 / Feuilles de suivi des sauvetages batraciens	Atteint
Optimisation de l'intégration du réseau des milieux humides à la gestion des alpages	Reportings 2012-2020 / Travaux d'études réalisés sur les étangs	Atteint
I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude		
CHF 1'818'736 14.4%	I.2 VALORISER, ENTRETENIR ET CONSERVER LES MILIEUX NATURELS, LES RESEAUX ENTRE LES ECOSYSTEMES ET LEURS ESPECES CIBLES	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Le Parc a mené une multitude d'actions en faveur d'espèces animales et végétales d'importance, les a bien communiquées et a pleinement assuré la sensibilisation aux milieux naturels et espèces, à destination des gestionnaires, habitants et partenaires. Il a mis en place un Plan régional biodiversité qui servira de base à l'accompagnement des communes et des habitants dans les mesures de renforcement de l'infrastructure écologique. Dans le cadre du projet Toile Verte, le Parc développe une vision territoriale et accompagne les communes dans la mise en œuvre de mesures de conservation et de renforcement de ce réseau. Le Parc travaille aussi sur la qualité et la diversité des milieux naturels ainsi que des aires de mises en réseau. Afin de renforcer le réseau des milieux humides en altitude, sur les alpages,

le Parc a également développé le concept d'étang agroécologique. Depuis 2013, les chantiers d'éco-volontariat ont permis à des groupes et des associations de participer, sur le terrain, à des actions de protection de l'environnement, plus particulièrement de conservation de la nature. Action incontournable menée avec des bénévoles, le Sauvetage batraciens rencontre un franc succès auprès du grand public. Toutes ces actions seront reconduites à l'avenir, adaptées et enrichies de nouvelles propositions en fonction des besoins des acteurs du territoire et des réalités du terrain.

Mission II : renforcer des activités économiques axées sur le développement durable

Objectif stratégique II.1 Promouvoir l'agriculture locale

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Augmentation de la diffusion des produits alimentaires du Parc	Reportings 2012-2019	Partiellement atteint
Amélioration de la notoriété des produits alimentaires du Parc	Reportings 2012-2019 / Flyer producteurs développé en 2020	Atteint
II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du Parc Jura vaudois, issus d'un mode de production durable		
CHF 190'470 1.5%	II.1 PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE	Partiellement atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Le Parc met en valeur le terroir local, comme les AOP Gruyère et Vacherin Mont-d'Or et, depuis 2014, il labellise des spécialités « Produit des parcs suisses ». Le nombre de produits certifiés et d'exploitants engagés a constamment augmenté, tendance qui s'accélère depuis 2020 avec la volonté de labelliser un plus large éventail de produits. Par ses actions de communication et de marketing et la participation à des manifestations en faisant la promotion des produits du terroir, le Parc contribue à promouvoir

l'agriculture locale, en particulier la production durable et les circuits courts. L'intérêt des consommateurs pour le local et le durable étant de plus en plus fort, le potentiel de développement est important. Le Parc a plusieurs rôles à jouer : labellisation, promotion, accompagnement des exploitants dans des actions durables, animation du réseau de partenaires, etc.

Objectif stratégique II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Meilleure compréhension de l'intérêt de la gestion durable du milieu forestier	Reportings 2012-2020 / Journaux du Parc	Atteint
II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier		
Augmentation de l'utilisation du bois	-	Non atteint
Amélioration de l'image des produits à savoir-faire élevé, issus d'une gestion axée sur des bois de qualité et respectueuse de la biodiversité	Reportings 2012-2020	Partiellement atteint
II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du Parc Jura vaudois, issus d'un mode de production durable		
CHF 122'327 1.0%	II.2 VALORISER LES FORETS ET RENFORCER LA FILIERE REGIONALE DU BOIS	Partiellement atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Le Parc a valorisé la gestion durable du milieu forestier, via des actions de sensibilisation grand public ou intégrant les professionnels du milieu forestier, notamment par le biais du concours SylvoTrophée. Bien que sa contribution soit faible concernant l'image des produits forestiers, le Parc a promu certains produits issus d'une gestion axée sur des bois de qualité chaque année, lors d'excursions et d'événements grand public.

Concernant l'utilisation du bois, le Parc n'a que peu de levier et n'a que peu été impliqué sur cette thématique. Il est néanmoins associé à la planification stratégique de la filière bois vaudois. A l'avenir, la principale opportunité du Parc pour valoriser les forêts et le bois local concerne le développement de manifestations, d'excursions et d'animations pédagogiques sur ces thèmes.

Objectif stratégique II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement du soutien aux artisans et artistes locaux	Programmes d'activités 2012-2020 / Reportings 2012-2020 / Partenariats divers	Atteint
II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du Parc Jura vaudois, issus d'un mode de production durable		
Renforcement de la promotion du commerce de détails et de la restauration, en intégrant l'objectif de promotion des produits alimentaires issus d'un mode de production durable	Reportings 2017 et 2020 / Conventions signées	Partiellement atteint
II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité		
CHF 184'639 1.5%	II.3 DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS SPECIFIQUES DU PARC	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Le Parc soutient en priorité les artistes et artisans locaux ainsi que les lieux culturels de la région dans sa communication, ses projets et par le biais des manifestations auxquelles il participe. Concernant la promotion du commerce de détails et de la restauration, elle s'appuie principalement sur la démarche

« Entreprise partenaire » harmonisée avec les autres parcs suisses sur base de sept valeurs communes. L'objectif est d'accompagner les acteurs économiques sur la voie du développement durable et d'encourager les synergies entre les partenaires locaux afin, notamment, de valoriser les produits spécifiques du Parc. Le potentiel de développement est grand pour de nombreux secteurs économiques.

Objectif stratégique II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement de l'offre touristique mettant en avant la mobilité douce et le patrimoine naturel, paysager et culturel du Parc	Knaus F. 2018. Caractéristiques des visiteurs dans quatre parcs naturels suisses et leur valeur ajoutée touristique. Études des parcs Jura vaudois, Ela, Gantrisch et Binntal. Rapport de projet du Réseau des parcs suisses, Bern et de l'ETH Zürich, Zürich.	Atteint
Augmentation ciblée du nombre de touristes / visiteurs respectueux de l'environnement	Rapport Eco-compteur / Données OFS	Atteint
Augmentation de la visibilité des prestations touristiques axées sur le développement durable	Reportings 2012-2020 / Liste diffusion des brochures	Atteint
II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce		
CHF 1'220'183 9.6%	II.4 PROMOUVOIR LA DIVERSIFICATION ET LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DURABLE	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Depuis sa création, le Parc a contribué à renforcer le positionnement touristique de la région, à tel point que certaines communes souhaiteraient une stabilisation de la pression touristique (2019-2020). Le nombre de visiteurs / promeneurs était stable jusqu'à la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une très grosse fréquentation dès le printemps 2020.

Depuis 2016, des actions à la rencontre des randonneurs sur les cols ont permis de les sensibiliser sur les bonnes pratiques à adopter; la campagne de communication commune « Quiétude attitude » (F) et « Respecter c'est protéger » (CH) avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) est en préparation. L'enjeu futur est de canaliser le flux de visiteurs, avec un objectif de croissance des nuitées moindre que les 15% fixés en 2008, et de renforcer la digitalisation de l'information sur les offres.

Objectif stratégique II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement de l'intégration de cette thématique dans les projets de maintien du bâti des alpages	Reportings 2012-2020	Atteint
Renforcement de la prise en compte des objectifs et projets du Parc dans les projets de parcs éoliens	Reportings 2012-2020 / Lettre adressée aux communes territoriales du Parc sur le thème des plans partiels d'affectation éoliens vaudois	Non atteint
II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés régionalement		
Augmentation de l'intérêt pour le bois énergie	Reportings 2013-2020	Non atteint
II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale		
Stabilisation de la pollution lumineuse	Reportings 2013-2020	Atteint
Renforcement de la sensibilisation à l'amélioration de l'isolation thermique	Reportings 2013-2020	Non atteint
Renforcement de cet objectif dans les événements mis en place par le Parc et dans la gestion du bâti villageois	Reportings 2013-2020	Partiellement atteint
II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie		
Meilleure prise en compte du tri des déchets lors de manifestations organisées par le Parc	Reportings 2013-2020	Atteint
II.5.4 Favoriser la gestion des déchets		
CHF 25'250 0.2%	II.5 PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ENERGETIQUE LOCALE DURABLE	Partiellement atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

En plus de la diffusion d'un cahier technique sur les énergies renouvelables en alpage élaboré par le Parc, le rôle de celui-ci se focalise sur des actions de sensibilisation

et des animations pédagogiques (thématiques traitées : pollution lumineuse, tri des déchets, filière du bois, bâti villageois, etc.). Il a développé un concept durable pour les manifestations grand public et souhaite jouer un rôle de conseil et de soutien aux organisateurs.

Sur la bonne voie, ces actions méritent d'être reconduites et étoffées, tout comme le renforcement de partenariats avec les acteurs du secteur de l'énergie. A noter que le Parc ne peut pas s'investir sur le thème sensible des éoliennes sans remettre en cause son existence.

A l'heure actuelle, le Parc manque d'expertise sur la thématique de l'énergie, elle mériterait d'être consolidée dans ses différentes dimensions, avec le concours d'experts locaux comme la SEFA (Société Électrique des Forces de l'Aubonne).

Objectif stratégique II.6 Promouvoir la mobilité durable

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement du soutien à des actions visant à augmenter la part des transports collectifs dans les déplacements des habitants et des visiteurs du Parc	Reportings 2013-2019	Atteint
Stimulation d'offres touristiques intégrant la mobilité douce	Reportings 2012- 2019	Atteint
II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce		
CHF 346'902 2.7%	II.6 PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Dès 2013, le Parc a valorisé les offres touristiques accessibles en transports publics et mis en place des offres combinées. Il a, par la suite, initié la mise en place d'une desserte en transports publics des cols du Marchairuz et du Mollendruz en hiver. D'abord à vocation touristique, cette offre a ensuite été intégrée à l'horaire permanent des transports publics.

Dans son programme d'activités et sa communication, le Parc met toujours en avant les transports publics. Il a développé un itinéraire à ski de fond ainsi que des offres touristiques combinées accessibles en transports publics. Depuis 2014, il développe un partenariat avec Car Postal via Bus Alpin et Réseau des Transports Public du canton de Vaud (RTP). Dans le futur, l'accent sera mis sur la consolidation de ces actions et le développement d'initiatives de promotion de mobilité douce auprès des habitants.

Mission III : promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable

Objectif stratégique III Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Augmentation du nombre d'événements en lien avec les objectifs du Parc	Reportings 2012-2020 / Rapports annuels / Programmes d'activités / Inscriptions aux activités de 2012 à 2020	Atteint
III.1 Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du Parc		
Optimisation de l'accueil et de l'orientation des visiteurs	Reportings 2012-2020	Atteint
III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du Parc		
Augmentation et diversification de l'offre pédagogique en lien avec les thématiques du Parc	Reportings 2012-2020	Atteint
III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques		
Information adéquate du grand public sur des animations culturelles en lien avec les thématiques du Parc	Reportings 2012-2020 / Rapports annuels / Programmes d'activités / Inscriptions aux activités de 2012 à 2020	Partiellement atteint
III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du Parc		
CHF 1'763'328 13.9%	III. SENSIBILISER LE PUBLIC (EN PARTICULIER LES ECOLIERES ET ECOLIERS) AU DEVELOPPEMENT DURABLE, A LA QUALITE ET AUX VALEURS DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS DU PARC	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

Depuis 2012, le nombre de participants à des activités grand public a augmenté, de même que le nombre de classes suivant une animation pédagogique du Parc. Les activités grand public ont été relayées sur tous les supports de communication. Le patrimoine culturel est valorisé dans plus de 50% des activités. L'offre pédagogique s'est étoffée au fil des ans, notamment en 2020, avec l'utilisation d'un bus itinérant, le « Sustainabus », sensibilisant aux Objectifs du

Développement Durable (ODD). Afin de renforcer son attractivité, de nouvelles thématiques ont vu le jour et les approches pédagogiques se sont multipliées. Le Parc a optimisé les points d'accueil et d'orientation ainsi que sa communication avec les offices du tourisme. Il a ouvert son premier lieu d'accueil du public en 2020, l'Espace découvertes au col du Marchairuz. A l'avenir, le Parc diversifiera les activités proposées pour sensibiliser un public plus large mais pas forcément plus nombreux, et la culture sera encore mieux mise en valeur.

Objectif stratégique IV Management, communication et garantie territoriale

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement des processus de travail visant à améliorer la qualité et la gestion environnementale de l'équipe de coordination du Parc	Reportings 2012-2019	Atteint
IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement		
Amélioration continue de la planification financière à quatre ans	Charte 2013-2022 / Plan de gestion 2016-2019 / Plan de gestion 2020-2024	Atteint
Amélioration de la planification stratégique et opérationnelle à dix ans	Charte 2013-2022	Atteint
Meilleure adéquation des documents stratégiques avec l'activité opérationnelle	Budget annuel 2013-2020 / Charte 2013-2022 / Plan de gestion 2016-2019 / Plan de gestion 2020-2024 / Fiches de projet et rapports finaux	Partiellement atteint
Renforcement d'une gestion élaborée sur le principe de partenariat et de participation	Budget annuel 2013-2020 / Procès-verbaux des commissions et groupes de projet	Non atteint

IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du Parc		
Connaissance accrue du grand public, des membres et des partenaires sur les missions et les activités du Parc	Reportings 2012-2020	Atteint
Augmentation du crédit apporté au Parc par la population et les institutions	Sondages Fête des habitants 2017 et 2018	Partiellement atteint
IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du Parc		
Meilleure coordination avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) et / ou avec les parcs suisses sur les thèmes de la sensibilisation à l'environnement et du tourisme	Reportings 2012-2019 / Rapports annuels	Atteint
IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger		
Augmentation de la visibilité du Parc dans son périmètre	Reportings 2012-2019 / Rapports annuels	Atteint
Augmentation de la visibilité du Parc sur les axes de communication nationaux	ARGUS / Réseau des parcs Suisses	Atteint
IV.5 Développer la signalétique du Parc		
Augmentation de l'information des municipalités sur les objectifs en lien avec la gestion du territoire	Statistique suisse zones à bâtir 2017 par communes, OFS / Reportings 2013-2020	Atteint
Informations et formations des gestionnaires du territoire sur les outils à disposition	Statistique suisse zones à bâtir 2017 par communes, OFS / Reportings 2013-2020	Atteint
IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du Parc dans la gestion du territoire		
CHF 4'576'510 36.1%	IV. MANAGEMENT, COMMUNICATION ET GARANTIE TERRITORIALE	Atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

La certification Qualité du Parc pour son système de management, en fonction de normes reconnues (ISO 9001, ISO 14001, Entreprise citoyenne), a permis d'améliorer sa crédibilité auprès des partenaires externes, en particulier des bailleurs de fonds. La rédaction d'une Stratégie de communication (digitale, print) ainsi que le renouvellement de l'identité visuelle et la mise en ligne d'un nouveau site internet renforcent la visibilité du Parc et la compréhension de ses enjeux par les publics cibles. La stratégie est régulièrement adaptée. De nombreux supports de signalétique ont été installés sur le territoire, au fil des années. La légitimité du Parc

pour intervenir sur la question de l'aménagement du territoire est, par contre, limitée, mais les communes apprécient son appui. A l'avenir, l'optimisation du management, de la communication et de la garantie territoriale se poursuivra; les planifications financières, stratégiques et opérationnelles évolueront sur le fond et la forme de façon à correspondre aux prestations réalisées et aux besoins en communication. Une attention particulière sera portée à la participation de la part des divers groupes d'intérêts présents sur le territoire, en particulier au travers des Pôles régionaux nouvellement créés. Cette participation sera également renforcée pour tous les acteurs du territoire et au-delà au travers de la collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F).

Mission IV: recherche

Objectif stratégique V Recherche

Évaluation selon les indicateurs spécifiques du Parc :		
Renforcement de la vulgarisation scientifique sur les thèmes du Parc	Journaux du Parc / Site internet	Atteint
V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le Parc		
Amélioration des partenariats avec les milieux scientifiques pour assurer la transmission des informations au Parc	Reportings 2012-2020 / Copies des travaux reçus par le Parc	Atteint
Augmentation de la qualité scientifique de certains projets du Parc	Reportings 2012-2020	Partiellement atteint
V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du Parc		
CHF 37'117 0.3%	V. RECHERCHE	Non atteint

Discussion au niveau de l'objectif stratégique

La recherche n'est pas au centre des projets du Parc, mais il a toujours répondu aux sollicitations. De nombreux travaux de diplôme ont été réalisés sur le périmètre pour différentes écoles. Ceux-ci n'ayant pas été encadrés directement par le Parc, il ne peut pas être garant de leur qualité. Le Parc a assuré la

vulgarisation scientifique à destination du grand public, en particulier les habitants, via le Journal du Parc et son site internet. Les échanges avec des experts scientifiques sont réguliers. En fonction des enjeux du territoire; depuis 2019, des experts scientifiques rejoignent les comités de pilotage des projets afin de garantir au mieux la qualité des travaux et les bonnes pratiques, une collaboration qui se poursuivra à l'avenir.



Objectifs légaux

Structure 38

Exigences minimales, modification et développement de la superficie du Parc 39

Mission I : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager 43

Mission II : Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable 49

Mission III : Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable 54

Mission IV : Garantie à long terme 62

Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc » 71

Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit » 73

Structure

Analyse et évaluation des objectifs légaux

Objectif légal selon OParcs		
Appréciation sur la base d'indicateurs standards		
Indicateur standard	Sources et périodicité	Atteint
		Partiellement atteint
		Non atteint
Preuve		
		Atteint
	Preuves légales exigées par l'OFEV	Partiellement atteint
		Non atteint
OBJECTIF STRATEGIQUE		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
	Objectif stratégique de la charte 2013-2022	Évaluation du public 4 / 4

Exigences minimales, modification et développement de la superficie du parc

Exigences minimales, modification et développement de la superficie du parc (art. 19 OParcs)		
Appréciation sur la base d'indicateurs standards		
Développement de la superficie du parc : comparaison de la superficie du parc au début et à la fin de la phase opérationnelle, en km ²	Charte et plans de gestion du Parc / Fiche E12 du Plan directeur cantonal	Atteint
Preuve		
Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II), photographies des sites sélectionnés (environ. dix à quinze)		Atteint
I.1 VALORISER, ENTRETENIR ET RESTAURER DIVERS ELEMENTS SPECIFIQUE DU PAYSAGE		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Les éléments spécifiques du paysage ont été valorisés, entretenus et restaurés		2.8 / 4
I.2 VALORISER, ENTRETENIR ET CONSERVER LES MILIEUX NATURELS, LES RESEAUX ENTRE LES ECOSYSTEMES ET LEURS ESPECES CIBLES		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Les milieux naturels ont été valorisés, entretenus et conservés		2.7 / 4

La superficie du parc a-t-elle changé durant la phase opérationnelle ? Les exigences minimales liées à la surface du parc sont-elles toujours remplies (art. 19, al. 1, OParcs) ?

La superficie du Parc naturel régional Jura vaudois n'a pas évolué depuis le début de la phase opérationnelle. Cela étant, les exigences (territoire de plus de 100 km²) sont toujours remplies (indicateur standard 1-19 « Développement de la superficie du parc »).

Quelles sont les options stratégiques de développement du territoire pour les dix années de la phase opérationnelle suivante ?

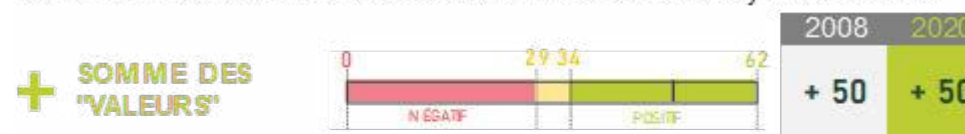
Il est prévu d'étendre le territoire du Parc à la commune de Saubraz ainsi qu'aux surfaces des anciennes communes de Pizy et de Montherod,

fusionnées aujourd'hui avec la commune d'Aubonne. Cette extension renforcera la zone du Pied du Jura du district de Morges, tout en incluant intégralement le périmètre de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne au sein du Parc.

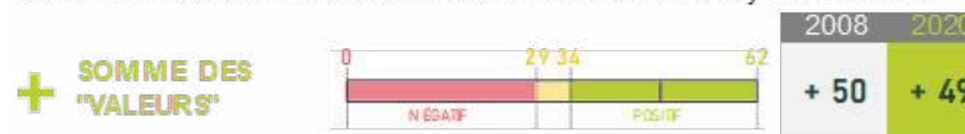
Ces territoires ont été analysés selon la méthode d'évaluation des valeurs naturelles et paysagères (IBVNL). Ils répondent aux prérequis nécessaires pour intégrer un parc naturel régional.

Pour la commune d'Aubonne, la somme des valeurs naturelles et paysagère avec les territoires de Pizy et de Montherod perd un point sur la catégorie « 3D. Inventaire des biotopes fédéraux » car le ratio de la surface de prairies et pâturages secs se réduit par rapport à la surface total du nouveau territoire communal.

Résultat des valeurs de la commune d'Aubonne sans Pizy et Montherod

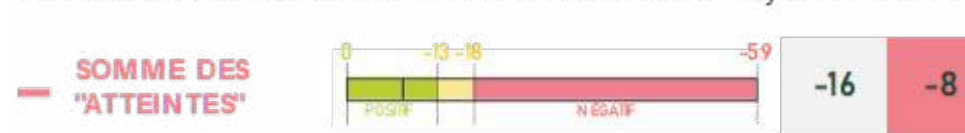


Résultat des valeurs de la commune d'Aubonne avec Pizy et Montherod

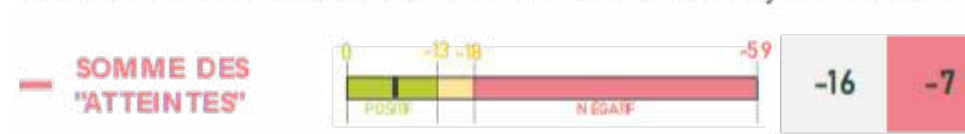


Cependant, les attentes liées à la « 8B. Densité des voies de circulation secondaires » se réduit d'un point, les kilomètres linéaires des dessertes secondaires se réduisant proportionnellement au nouveau territoire communal.

Résultat des atteintes de la commune d'Aubonne sans Pizy et Montherod

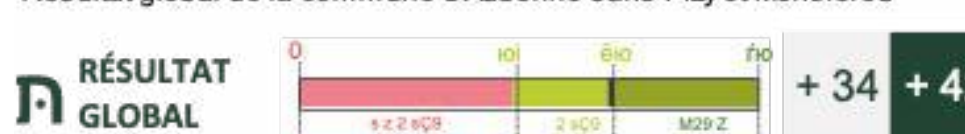


Résultat des atteintes de la commune d'Aubonne avec Pizy et Montherod

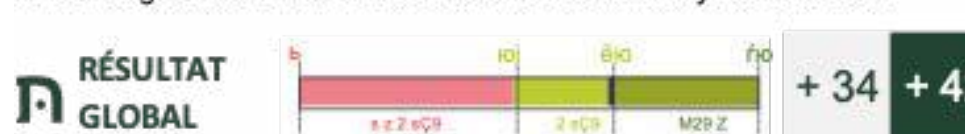


Ainsi, le résultat global de l'évaluation de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères avec et sans les nouveaux territoires demeure inchangé à 42 points pour Aubonne, soit la limite d'une situation idéale.

Résultat global de la commune d'Aubonne sans Pizy et Montherod



Résultat global de la commune d'Aubonne avec Pizy et Montherod



La commune de Saubraz est une petite commune quasiment entièrement enclavée dans le territoire actuel du Parc. Contrairement à la majorité des communes du Parc, elle ne bénéficie ni de la variété des formes géologiques ni des paysages que permettent des différences d'altitude marquées. Elle ne dispose pas d'objets inscrits à des inventaires fédéraux tels que l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale ou l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. Notons que l'intégration de Saubraz implique d'intégrer également une partie de la place d'armes de Bière.

Ainsi, les valeurs recensées affichent un score de 37 points tandis que les atteintes réduisent le score total de 6 points. Le résultat global de la commune est donc de 31 points.

A deux points seulement de la limite pour être éligible à l'appartenance à un parc naturel régional, la commune de Saubraz offre un attrait intrinsèque réduit. Néanmoins, intégrer cette surface permettrait d'augmenter la cohérence territoriale du Parc, tout en augmentant la capacité du Parc à conduire des actions cohérentes à l'échelon régional.

Les municipalités de Saubraz et d'Aubonne ont exprimé formellement leur volonté de respectivement, intégrer le Parc ou étendre leur territoire intégré au Parc. Le Comité du Parc a accepté ces candidatures lors de sa séance du 17 février 2021. Ainsi, les deux territoires candidats seront associés à la rédaction de la Charte 2023-2032 dès l'été 2021.

Trois autres options de développement de la surface du Parc ont été envisagées: Moiry, Vallorbe et La Rippe.

1. La commune de Moiry a été approchée, car elle avait participé au projet de création de parc en 2008 mais avait refusé la signature du contrat de parc. Le territoire communal présente de grandes zones forestières et agricoles, se trouve au sud de La Praz mais est encore situé dans le district de Morges. L'évaluation des valeurs naturelles et paysagères sera réalisée au printemps 2021 et une potentielle candidature de la commune sera étudiée à l'issue de cette évaluation.
2. La commune de Vallorbe a été approchée, car située dans le prolongement de la Vallée de Joux et au nord de la Dent de Vaulion. De plus, le territoire communal présente des valeurs naturelles fortes. Le Comité du Parc a approché la municipalité mais cette dernière a renoncé à poser sa candidature pour rejoindre le Parc. Néanmoins, ce refus est lié au contexte actuel et la municipalité a signalé un possible intérêt à rejoindre le Parc au cours de la prochaine phase opérationnelle.
3. La commune de La Rippe a été approchée, car son territoire se trouve dans le prolongement naturel de la partie sud-ouest du Parc et jouxte directement les contreforts de La Dôle. La Rippe serait une porte d'entrée idéale du Parc. Des discussions sont en cours avec la municipalité concernant une possible adhésion.

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle (art. 19, al. 2, OParcs)?

L'élargissement probable du périmètre du Parc implique une modification de la fiche E12 du Plan directeur cantonal du canton de Vaud.

De plus, les options stratégiques investiguées aux cours de la présente évaluation laissent supposer que des communes pourraient souhaiter intégrer le périmètre du Parc au cours de la prochaine période opérationnelle. Ainsi, lors de la rédaction des contrats de parc pour la période 2023-2032, il s'agira de s'assurer que l'adhésion de nouvelles communes soit possible avant l'échéance de la Charte 2023-2032. De plus, les modalités d'une adhésion communale au cours d'une période opérationnelle devront être précisées avec l'OFEV et le canton de Vaud.

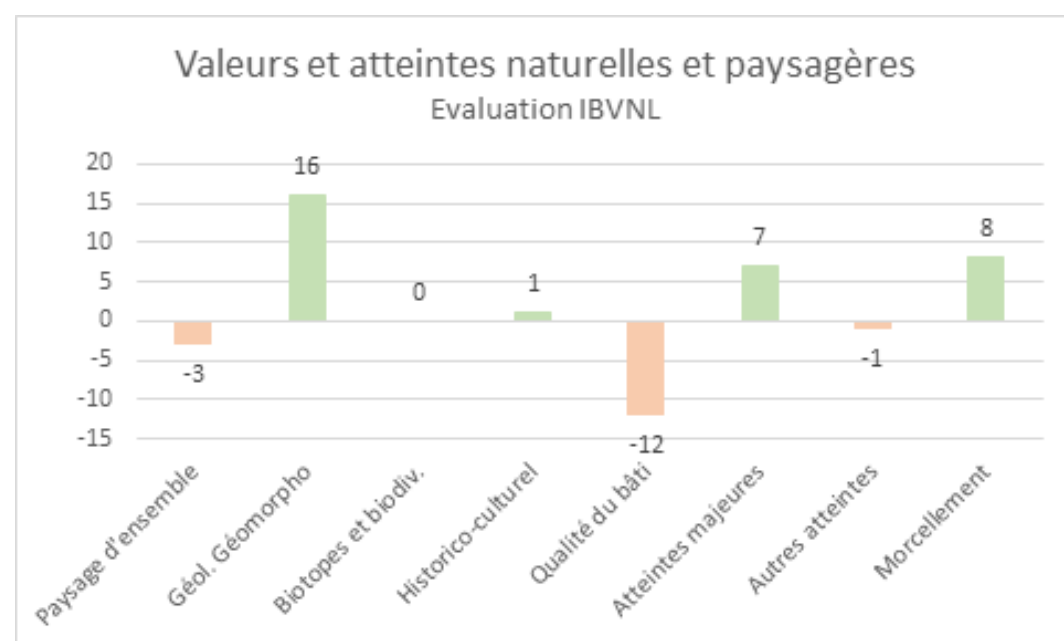
Enfin, l'intégration de la commune de Saubraz nécessite une coordination avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) afin de s'assurer que le périmètre du territoire communal faisant partie de la place d'armes de Bière puisse effectivement intégrer le Parc.

Résultat des valeurs de la commune de Saubraz



Mission I

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager



Comment et sous quelle influence les valeurs naturelles et paysagères se sont-elles modifiées de manière substantielle ?

De manière générale, les valeurs naturelles et paysagères sur le territoire du Parc naturel régional Jura vaudois sont restées stables depuis 2008. Toutefois, certains bonus et malus ont été attribués durant l'évaluation IBVNL en 2020 :

Paysage d'ensemble

La pression démographique et l'augmentation du trafic dans certaines régions du Parc engendrent un malus pour cette thématique. D'une manière générale, les sites classés dans les inventaires fédéraux et cantonaux sont stables, autant de manière qualitative que quantitative.

Géologie et géomorphologie

Le bonus dans cette catégorie est dû au fait que plusieurs éléments déjà existants, comme la pierre de Plan (bloc erratique de plus de 7 mètres de haut) sur la commune d'Aubonne ou des dolines, n'avaient pas été recensés lors de l'évaluation de 2008. De plus, plusieurs objets déjà existants, comme les gouffres de Longirod et du Narcoleptique (commune de Saint-George), sont maintenant reconnus d'importance au niveau national et cantonal. En conclusion, grâce à l'inventaire IBVNL, une plus large connaissance des éléments remarquables a été établie. L'inscription de nouveaux objets, au niveau fédéral et cantonal, est un signe de reconnaissance de ces patrimoines.

Biotopes et biodiversité

Les différences de notation pour cette catégorie proviennent du fait que des biotopes et des surfaces ont été classés, ou déclassés, dans différents inventaires fédéraux et cantonaux. Toutefois, les résultats de l'IBVNL montrent une stabilité. Il est possible de remarquer une certaine perte de surface des prairies et pâturages secs inscrits aux inventaires. Les biotopes ont été valorisés, tant au niveau de leur qualité que de leur quantité, par ce nouvel inventaire IBVNL. Une diminution du nombre d'espèces protégées a également été notifiée. Un recensement d'espèces prioritaires n'ayant pas été réalisé expressément dans le cadre de cette analyse, cette variable ne devrait pas être considéré.

Éléments historico-culturels

Les différences dans les notations sont dues aux éléments existants, comme le Manoir de Hauteroche sur la commune de l'Abbaye, qui n'avaient pas été répertoriés en 2008, mais également aux éléments qui ont été sortis des inventaires à la suite de leur révision. D'une manière globale, ce patrimoine a été bien conservé pendant cette dernière décennie.

Qualité du bâti

La notation d'un grand nombre de communes a été revue à la baisse. En 2008, chaque objet était considéré comme une entité à part entière. Désormais, les objets recensés au cœur des villages sont pris en compte en tant qu'une seule entité dans l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). La dégradation de la qualité du bâti n'est cependant pas en cause.

En 2012, environ 58% des hauts-marais et 25% des bas-marais d'importance nationale du canton de Vaud avaient été recensés sur le territoire du Parc. Il est possible de considérer ces chiffres comme étant toujours d'actualité. D'autre part, de nouvelles analyses territoriales menées par le Parc permettent aujourd'hui d'affirmer que :

- 13% de la surfaces du Parc (soit 6'881.6 ha) bénéficient d'une protection contraignante des biotopes, garantie pour au minimum une quinzaine d'années;
- 33.6% des surfaces (soit 4'946.9 ha) de valeur biologique particulière dans le Parc bénéficient d'un statut plus limité de protection, telles que les sites aux inventaires fédéraux, sites marécageux; Émeraude ou Ramsar, les zones IBN, les cours d'eau ou les zones de protection des eaux. Il s'agit également de surfaces sous gestion, telles que les surfaces de promotion de la biodiversité, les zones de protection du grand tétras ou encore des prairies et pâturages secs (PPS);
- Le Parc compte 55 réserves naturelles et environ 200 objets protégés. A notre connaissance, il n'y a pas eu de déclassement ou de nouveau classement de réserves naturelles durant cette dernière décennie.

Parallèlement aux résultats de l'évaluation par l'outil IBVNL et des inventaires, il est important de relever les évolutions amenées par le Parc et ses communes.

Les communes se sont impliquées dans la préservation des valeurs naturelles au sein du Parc. Au total, et à ce jour, neuf sites ont été **revitalisés** avec le soutien du Parc. Ces sites font l'objet de suivis scientifiques pendant minimum quatre ans. Pour exemple, un marais en pente situé sur la commune de Gingins accueille désormais une population de cordulégastre bidenté, quatre ans après les premiers travaux et grâce à l'entretien annuel de ce site. Un coléoptère remarquable, qui n'avait jamais été vu jusqu'ici à la Vallée de Joux, a été découvert suite à la revitalisation d'une ancienne gravière.

Le Parc a œuvré à l'amélioration de la qualité du paysage et au renforcement de l'infrastructure écologique (IE) par ses nombreuses actions de **plantations**, avec les citoyens et les communes. En tout, ce sont trois cent soixante-six arbres fruitiers haute-tige d'anciennes variétés qui ont été installés dans quarante-trois vergers et trois mille six cent soixante-neuf buissons indigènes, soit deux mille cinq cent vingt-huit mètres de haie, qui ont été plantés.

Le Parc a également développé une approche améliorant la capacité d'accueil pour la biodiversité et l'intégration paysagère des bassins de rétention d'eau se trouvant dans les alpages. Les **étangs agroécologiques** se composent d'un bassin et d'une annexe en faveur de la biodiversité, le tout recouvert de graviers et aménagé. La plus-value de ces structures innovantes pour la biodiversité et la qualité de l'eau d'abreuvement n'est plus à prouver.

Les **murs en pierres sèches** sont un patrimoine paysager, culturel et naturel d'importance. Le Parc en compte plus de six cent nonante kilomètres. Les communes et propriétaires privés d'alpages s'investissent depuis de nombreuses années au côté du Parc pour le maintien et la restauration des murs en pierres sèches. A ce jour, plus de vingt-quatre kilomètres de murs ont été restaurés en collaboration avec le Parc et grâce au soutien du Fonds Suisse pour le Paysage.

Les communes et les habitants œuvrent pour la **conservation de la faune au sein des villages** avec le soutien du Parc. Depuis 2012, ce sont deux cent neuf nichoirs pour l'hirondelle de fenêtre, trois cent six nichoirs pour le martinet noir, ainsi que cent nichoirs pour le rougequeue à front blanc qui ont été posés. Ces derniers sont suivis et un bon taux d'occupation est observé.

Depuis 2016, le Parc participe à la **lutte contre les plantes exotiques envahissantes**. Chaque année, des civilistes de la Fondation Actions Environnement arrachent ces plantes problématiques dans le Parc, durant une semaine. Chaque année, ce sont onze à treize sites, soit 1.5 à 4 hectares, qui sont traités.

Les communes œuvrent également à leur niveau pour renforcer les valeurs paysagères et naturelles de leur territoire.

Où de nouvelles atteintes se sont-elles produites ? Où et comment a-t-il été possible d'atténuer ou de supprimer des atteintes existantes, pour améliorer la situation ?

Il n'y a pas eu d'atteintes majeures sur le territoire du Parc ces dernières années. Toutefois, quelques adaptations de notation ont tout de même été faites :

Atteintes majeures

Un bonus a été attribué pour cette catégorie, suite au changement de territoire qui a été opéré en 2013 lors de l'obtention du label « Parc ». En effet, le territoire d'Aubonne avait complètement été pris en compte lors de l'évaluation de 2008. La zone industrielle d'Aubonne n'étant pas comptée dans le territoire définitif du Parc depuis 2012, les atteintes liées à cette zone de grande activité (trafic routier, autoroute et industries) ne sont plus comprises dans l'évaluation actuelle. On peut donc considérer qu'aucune atteinte majeure n'a été répertoriée lors de l'IBVNL.

Autres atteintes

Plusieurs nouvelles atteintes ont été relevées lors de l'évaluation de 2020, telles que des ouvertures de gravières, des antennes de télécommunication et des infrastructures de loisirs (par exemple, une piscine communale). Cependant, d'autres éléments permettent de réduire ces atteintes comme l'arrêt de l'exploitation d'autres gravières et leur renaturation ou encore la disparition de certaines

antennes. Il est possible d'en déduire que les facteurs d'atteintes des valeurs naturelles et paysagères sur le Parc évoluent de manière raisonnée. D'autre part, il est possible de noter un grand respect pour la remise en l'état de sites perturbés par l'activité humaine.

Morcellement

Le bonus attribué pour cette catégorie est surtout dû aux révisions des cartes nationales qui ont reclassifié certaines routes en chemins pédestres entre 2008 et 2021. Dans l'IBVNL, ceci se traduit par une diminution du nombre de kilomètres de routes recensés sur le territoire de plusieurs communes. Cependant, ces routes sont toujours existantes et le réseau routier tend vers une augmentation, à l'image de la tendance nationale.

En complément, il convient de noter que le Parc s'est engagé auprès de ses communes et partenaires pour diminuer ces atteintes. Par exemple, après plusieurs années d'actions de sauvetage et de suivi des populations de batraciens, en collaboration avec Pro Natura, un crapauduc a été construit sur la commune de Gimel. Cet ouvrage a un fort intérêt pour la biodiversité et permet de réduire notablement les atteintes. Depuis 2020, une nouvelle campagne de suivi est en cours au col de La Givrine. Le Parc a également soutenu la mise en œuvre de mesures paysagère et nature lors de la mise en place de l'antenne au Petit Cunay (commune de Bière).

Quelle est l'évaluation du bilan global sous forme résumée (conformément aux directives concernant l'outil de saisie des modifications de la nature et du paysage, document en préparation) ?

En considérant les tendances nationales, il est possible de constater que les communes du territoire du Parc appliquent une politique raisonnée et mesurée en termes d'aménagement du territoire. D'autre part, les autorités communales sont de plus en plus sensibles aux problématiques environnementales. Par exemple, certaines communes ont devancé le Parc sur la thématique de la pollution lumineuse. Une augmentation des collaborations entre le Parc et les communes sur ces thématiques est également à relever. Ceci peut notamment être attribué à une stabilisation et à une professionnalisation de l'équipe du Parc.

Durant cette première période opérationnelle, le Parc a acquis une certaine expérience et expertise dans les domaines de la préservation et de la valorisation des valeurs naturelles et paysagères mais également dans l'interaction avec les pouvoirs politiques. Depuis le projet pilote Infrastructure écologique (IE) dans les parcs, le Parc a pu diversifier ses activités et renforcer son rôle, notamment en mobilisant de nouveaux financements auprès du canton et de la Confédération ou de fondations privées.

D'une manière générale, le Parc bénéficie des expériences menées dans d'autres parcs ou par d'autres associations.

De plus en plus de collaborations et d'échanges d'expériences sont mis en place avec ces différents partenaires.

Malgré tout ceci, le territoire du Parc n'échappe pas à la tendance générale du déclin de la biodiversité. Le Parc et ses communes doivent continuer à redoubler d'efforts pour préserver la biodiversité et les paysages caractéristiques, tout en s'accordant aux stratégies et plans d'action cantonaux et nationaux.

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

D'une manière générale, l'analyse IBVNL reflète une situation stable autant du point de vue des valeurs naturelles et paysagères que des atteintes répertoriées. Une grande partie de la fluctuation des notes est due à des changements de législation ainsi qu'à des différences dans la considération des objets dans les inventaires fédéraux et cantonaux. L'impact de l'activité humaine sur la nature et le paysage suit la tendance générale (augmentation) mais se fait de manière raisonnée. Cela est largement compensé par les efforts menés pour la préservation et la conservation de sites d'importance.

Le Parc s'est investi auprès de ses communes territoriales et propriétaires pour la conservation et la valorisation de sites naturels et paysagers. La réussite de tels projets est possible uniquement grâce à l'implication des communes. Par exemple, une dizaine de sites naturels ont été restaurés, ils sont suivis par le Parc et régulièrement entretenus par des bénévoles en collaboration avec les employés communaux.

Un autre exemple est sans nul doute l'investissement sans faille des communes pour la restauration des murs en pierres sèches, patrimoine paysager d'importance. Le territoire du Parc est reconnu pour les efforts de conservation de ce patrimoine.

A la suite de cette seconde analyse des valeurs naturelles et paysagères du territoire ainsi que des atteintes, il est possible de noter que l'évaluation (IBVNL) devrait reposer sur un suivi régulier des prestations, projets et évolutions du territoire en lieu et place de visites d'évaluation tous les dix ans. D'autre part, les analyses et conclusions constatées sont désormais une source d'inspiration pour de nouveaux projets. Le Parc entend profiter de ces résultats pour augmenter son impact sur ces différentes valeurs.

Plan régional biodiversité

Parallèlement, le Parc pourra s'appuyer sur son nouvel outil de gestion des valeurs naturelles pour les communes de son territoire. Le Plan régional biodiversité, développé par le Parc, présente les principaux biotopes et corridors pour la faune et la flore. Cette étude comprend également des secteurs dans lesquels des mesures sont souhaitées pour conserver ou renforcer l'infrastructure écologique (IE). Ces mesures sont listées dans un catalogue et illustrées sur des cartes. L'outil sera opérationnel courant 2021 et pour la nouvelle phase opérationnelle. Les cartes seront mises à disposition en ligne. Elles pourront ainsi être mises à jour régulièrement.

Les communes, les réseaux agroécologiques et le Parc pourront s'appuyer sur cette étude et ces cartes pour prioriser leurs actions entre 2023 et 2032.

A ce stade, le Parc a désormais de nombreux outils en main pour développer une vision plus stratégique de la gestion des valeurs naturelles et paysagères de son territoire. Pour la prochaine phase opérationnelle, cette vision doit continuer à se développer et doit se concrétiser, en collaboration, avec les communes de son territoire.

Enfin, lors des ateliers participatifs et à la lecture des réponses aux questionnaires, il apparaît que les parties intéressées du Parc souhaiteraient d'une part une implication directe de la population dans le cadre des actions Nature et Paysage conduites (sciences participatives, actions citoyennes, éco-volontariat, etc.). D'autre part, que le Parc s'implique plus dans les questions liées à la gestion de l'eau et des forêts. De nouvelles thématiques qu'il s'agira de développer.

À ce stade, le Parc a désormais de nombreux outils en main pour développer une vision plus stratégique de la gestion des valeurs naturelles et paysagères de son territoire.

Mission II

Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable

Effets économiques durables du parc (art. 21 OParcs)		
Appréciation sur la base d'indicateurs standards		
Outil d'évaluation des effets économiques du parc	Knaus F. 2018. Caractéristiques des visiteurs dans quatre parcs naturels suisses et leur valeur ajoutée touristique. Études des parcs Jura vaudois, Ela, Gantrisch et Binntal. / Rapport de projet du Réseau des parcs suisses, Bern et de l'ETH Zürich, Zürich. / États financier 2023-2020	Atteint
« Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle	Reportings annuel 2013-2020 / Conventions de producteur signées au 31.12.2020	Atteint
« Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle	Reportings annuel 2013-2020 / Rapports annuels 2013-2020 / Fichiers de suivis ad hoc	Atteint
« Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)	Formulaires et suivis ad hoc	Atteint
II.1 PROMOUVOIR L'AGRICULTURE LOCALE		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
L'agriculture locale a été promue		2.6 / 4
II.2 VALORISER LES FORETS ET RENFORCER LA FILIERE REGIONALE DU BOIS		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Les forêts ont été valorisées		2.5 / 4
Les produits bois ont été valorisés		2.3 / 4
II.3 DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS SPECIFIQUES DU PARC		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Les produits spécifiques du Parc ont été promus		2.6 / 4
Les produits spécifiques du Parc ont été développés		2.4 / 4
II.4 PROMOUVOIR LA DIVERSIFICATION ET LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DURABLE		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
L'offre de tourisme durable a été renforcée		2.5 / 4
L'offre de tourisme durable a été promue		2.4 / 4
II.5 PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ENERGETIQUE LOCALE DURABLE		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Une politique énergétique durable a été promue		1.9 / 4
II.6 PROMOUVOIR LA MOBILITE DURABLE		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Une mobilité durable a été promue		2.3 / 4

Quelle est l'évaluation des effets économiques du parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ?

L'évaluation des effets économiques du Parc naturel régional Jura vaudois est positive. D'une part, le Parc contribue directement à la génération de valeur ajoutée (création d'offres touristiques, renforcement de la valeur perçue des produits locaux au travers du label « Produit des parcs suisses », etc.). Il contribue également à la création de retombées économiques positives indirectes en positionnant la région comme une destination attrayante mais également simplement en dépensant sur son territoire pour la réalisation de ses projets et pour son fonctionnement.

En 2018, le Parc a pris part à une étude sur la valeur ajoutée touristique des parcs naturels suisses. Cette enquête (indicateur standard 1-21a) a mis en évidence que, dans le cadre du Parc Jura vaudois, 9 % en été et 7 % en hiver des visiteurs déclaraient que l'existence du Parc joue un rôle important dans leur choix de destination. Ce même critère intervient, parmi d'autres, dans le choix de leur destination dans respectivement 25 % et 26 % des cas. L'étude conclut que le Parc induit une valeur ajoutée touristique directe et indirecte de CHF 1'700'000.- par année. Ainsi, le rapport met en évidence l'importance du Parc pour la région et sa contribution à renforcer le positionnement du territoire du Parc comme une destination associée essentiellement à la nature, à ses paysages, à la tranquillité et à la beauté.

Pour l'impact économique indirect, relevons que les dépenses du Parc pour ses projets et son fonctionnement se sont élevées à environ CHF 1'600'000.- en moyenne entre 2013 et 2020, dont plus de 35 % ont été dépensés directement dans le territoire du Parc.

Le Parc est actif dans la labellisation des « Produits des parcs suisses » dont l'assortiment comptait, fin 2020, quarante-quatre produits labellisés appartenant aux gammes :miel, produits laitiers, fromages, viandes, produits à base de fruits et légumes. La labellisation s'est significativement accélérée durant les années 2019 et 2020 (indicateur standard 1-21b « Produits certifiés »). Par ce biais, le Parc favorise une production locale et durable.

Par la mise en réseau des acteurs économiques du territoire, le Parc favorise une économie de proximité. Ce réseau est constitué des huit producteurs dont certaines spécialités sont labellisées « Produit des parcs suisses » mais aussi des trois offices du tourisme de son territoire ainsi que des quatre associations de développement régionales actives au sein du Parc. La relation entre les offices du tourisme, les associations de développement régionales et le Parc fait l'objet d'une convention de collaboration.

Le Parc développe également son réseau d' « Entreprises partenaires », conformément au concept national. Fin 2020, quatre entreprises ont été distinguées de la sorte. Jusqu'en 2019, quatorze partenaires étaient identifiés comme des « ambassadeurs touristiques » mais ce statut a été dissout au profit de la distinction « Entreprise partenaire ».

Le Parc entretient encore des relations régulières avec les autres acteurs de son territoire (Parc animalier La Garenne, Arboretum du Vallon de l'Aubonne, sociétés de transport public, sociétés du domaine de l'énergie, musées et institutions culturelles etc.) dans le cadre de projets spécifiques.

Quelle est l'estimation du potentiel de création de valeur ajoutée pour la phase opérationnelle suivante ?

Les retombées économiques directes et indirectes ainsi que le retour d'image que le Parc a engendrés sur son territoire semblent incontestables. Pour la prochaine phase opérationnelle, il faudra veiller, d'une part, à renforcer les actions qui ont déjà permis de générer de la valeur ajoutée dans la première phase et, d'autre part, à explorer de nouvelles pistes afin de renforcer l'impact économique durable du Parc.

Dans le **domaine de l'agriculture**, le Parc pourrait, renforcer la promotion et la création d'offres d'agritourisme. Par exemple, dans le cadre du projet de développement agricole *PDRA Ouest vaudois*, des visites de chalets d'alpage et d'exploitations agricoles pourraient être organisées et des points de vente mettant en avant les produits du Parc pourraient être mis en place.

Il serait également possible d'améliorer le conseil aux agriculteurs, quelle que soit leur méthode d'exploitation, afin de promouvoir une agriculture durable.

Les **produits labellisés** dans le Parc représentent également un fort potentiel de création de valeur. Actuellement, une petite minorité de producteurs du Parc ont labellisé des produits. La promotion du label « Produit des parcs suisses » passe par le renforcement du positionnement et la reconnaissance du label au niveau régional et national.

La **filiale du bois suisse** n'a pas été promue comme il était prévu de le faire durant la phase opérationnelle écoulée (cf. objectif spécifique II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois), néanmoins il existe un fort potentiel concernant la valorisation de cette filière au sein du Parc.

Concernant la **valeur ajoutée touristique**, l'étude de l'*EPFZ*, permet de constater que la contribution du Parc Jura vaudois est légèrement inférieure à celle des deux autres parcs analysés (à l'exception du Parc Ela qui montre une contribution nettement inférieure et n'est pas comparable). Ainsi, le Parc Jura vaudois peut encore renforcer l'attrait de sa région comme destination touristique.

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Une stratégie claire de promotion du bois suisse devrait être fixée dès la rédaction de la charte afin de mettre en place des projets de valorisation efficaces lors de la prochaine phase opérationnelle.

Les synergies et collaborations avec les acteurs du territoire privés et publics devraient être renforcées afin que le Parc puisse apporter une plus-value dans ses sphères d'expertise, tout en s'appuyant sur les compétences métiers de ses partenaires.

Une stratégie de promotion du label « Produit des parcs suisses » dans le Parc Jura vaudois et aux alentours devrait être arrêtée pour la période opérationnelle à venir et son déploiement devrait être intégré aux plans de gestion futurs.

Relevons que, parmi les réponses reçues aux questionnaires, la position neutre du Parc quant aux projets éoliens envisagés sur son territoire a été largement critiquée, tant par les partisans de telles infrastructures que par leurs détracteurs. Pour la phase opérationnelle suivante, le Parc devrait veiller à aborder clairement ce sujet et également d'autres sujets à controverses en s'assurant que l'information transmise soit objective, impartiale et conforme aux bases légales et aux missions du Parc.

Ainsi, le rapport met en évidence l'importance du Parc pour la région et sa contribution à renforcer le positionnement du territoire du Parc comme une destination associée essentiellement à la nature, à ses paysages, à la tranquillité et à la beauté.

Mission III Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable

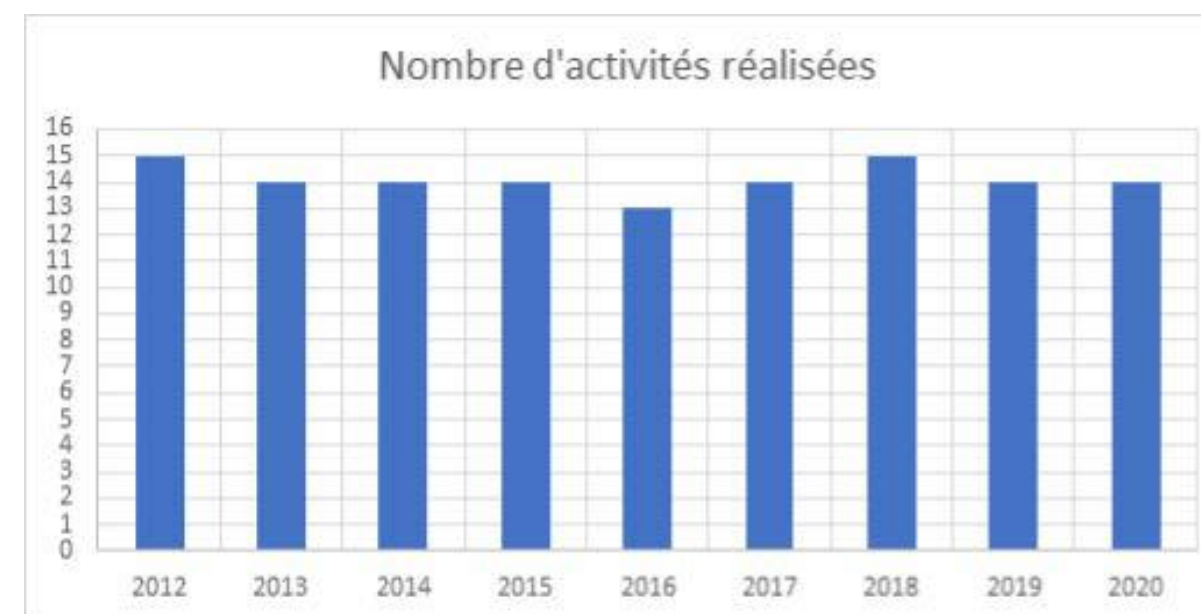
Assurance de la garantie à long terme (art. 25 à 27 OParcs)		
Appréciation sur la base d'indicateurs standards		
« Finances » : évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics	États financiers 2013-2020	Atteint
Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc : Nombre de plans d'affectation communaux et régionaux consacrant les objectifs du parc. Nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planifications.	Plans généraux d'affectation des communes du Parc / Stratégies de développement régional.	Partiellement atteint
« Satisfaction » : satisfaction des parties prenantes et des partenaires.	Treize ateliers participatifs conduits avec soixante-trois représentants des communes et des intérêts présents au sein du Parc Cent huitante questionnaires renvoyés par le grand public.	Partiellement atteint
« Participation » : Évolution du nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées). Accords existants, nombre de partenariats, réseaux.	Accords de partenariats / Conventions / Contrats / Reportings / Rapports annuels 2013-2020.	Atteint
Preuve		
Outil ou système d'assurance qualité		Atteint
III. SENSIBILISER LE PUBLIC (EN PARTICULIER LES ECOLIERES ET ECOLIERS) AU DEVELOPPEMENT DURABLE, A LA QUALITE ET AUX VALEURS DES PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS DU PARC		
Appréciation des objectifs stratégiques par le grand public		
Les écoliers / ères ont été sensibilisés-es au développement durable		2.7 / 4
Les écoliers / ères ont été sensibilisés-es à la qualité des patrimoines naturels et culturels présents sur le Parc		2.7 / 4

Comment le Parc a-t-il contribué à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable sur son territoire ?

Depuis 2012, le Parc naturel régional Jura vaudois contribue à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable sur son territoire par des activités grand public et des animations pédagogiques.

Chaque année, le Parc développe un programme d'activités et offre l'opportunité, aussi bien à ses habitants qu'à un public extérieur, de découvrir les richesses de son patrimoine naturel, paysager et culturel. Au fil des années, de nouvelles offres sont venues étoffer le programme.

Le Parc fait appel à des professionnels actifs sur son territoire pour encadrer ces activités. Un certain nombre ont été entièrement créés afin de valoriser les patrimoines spécifiques du Parc. Certaines excursions, particulièrement appréciées par le grand public, sont proposées chaque année. Depuis 2012, les activités planifiées et réalisées sont stables et le nombre de participants annuel est supérieur à deux cents (moyenne de deux cent vingt). Cette stabilité tant dans l'offre que dans la fréquentation souligne l'intérêt du grand public pour les activités du Parc. De plus, les lieux de rendez-vous et les horaires ont été adaptés en fonction des accès en transports publics.



Entre 2012 et 2020, les fluctuations du nombre d'activités réalisées et du nombre de participants sont liées aux conditions météorologiques et à la disponibilité des guides. En 2020, des activités ont dû être annulées en raison de la pandémie de Covid-19 et l'effectif de certaines a dû être vu à la baisse (indicateur standard 1-21c « Participants »).

Depuis 2012, le patrimoine culturel du Parc est bien mis en valeur dans ses activités grand public (savoir-faire des muretiers, bois de résonance, bourg médiéval et site clunisien de Romainmôtier, produits du terroir et produits labellisés, cueillette de plantes médicinales et préparation, valorisation artistique d'un paysage). Ce patrimoine culturel est présent dans plus de 50% des activités proposées par le Parc.

Les **activités grand public** sont réparties dans les quatre régions du Parc (Nyon, Morges Vallée de Joux et Vallon du Nozon). Année après année, les activités ont été évaluées, tant par les participants que par l'équipe du Parc dans un but qualitatif. Les retours sont positifs avec un taux de satisfaction supérieur à 80% (indicateur standard 2-21c « Satisfaction »).

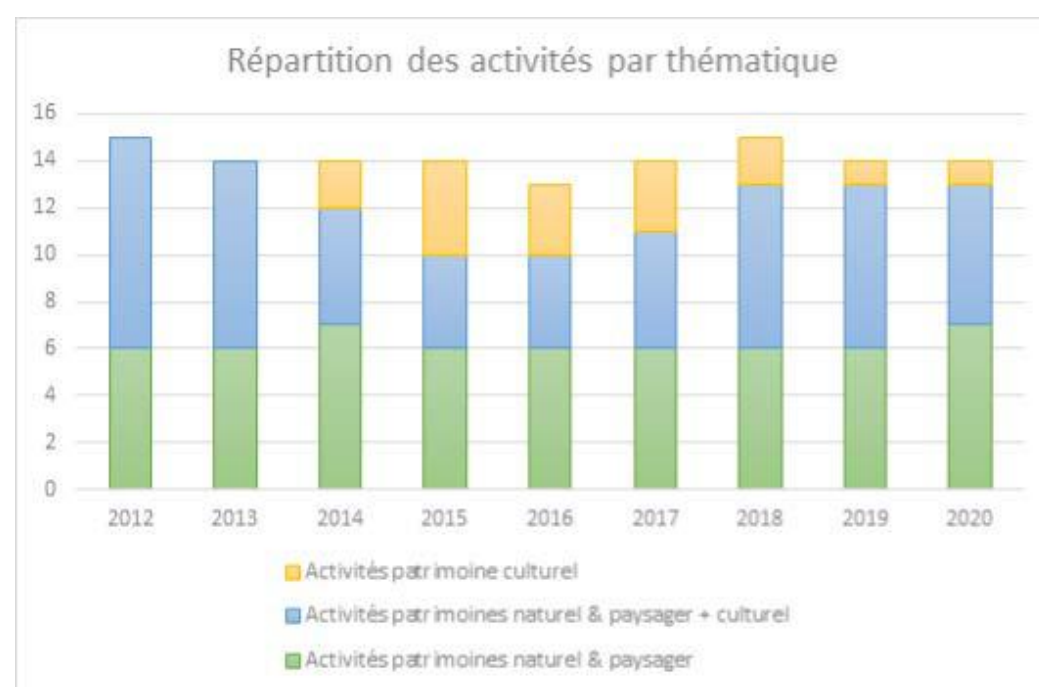
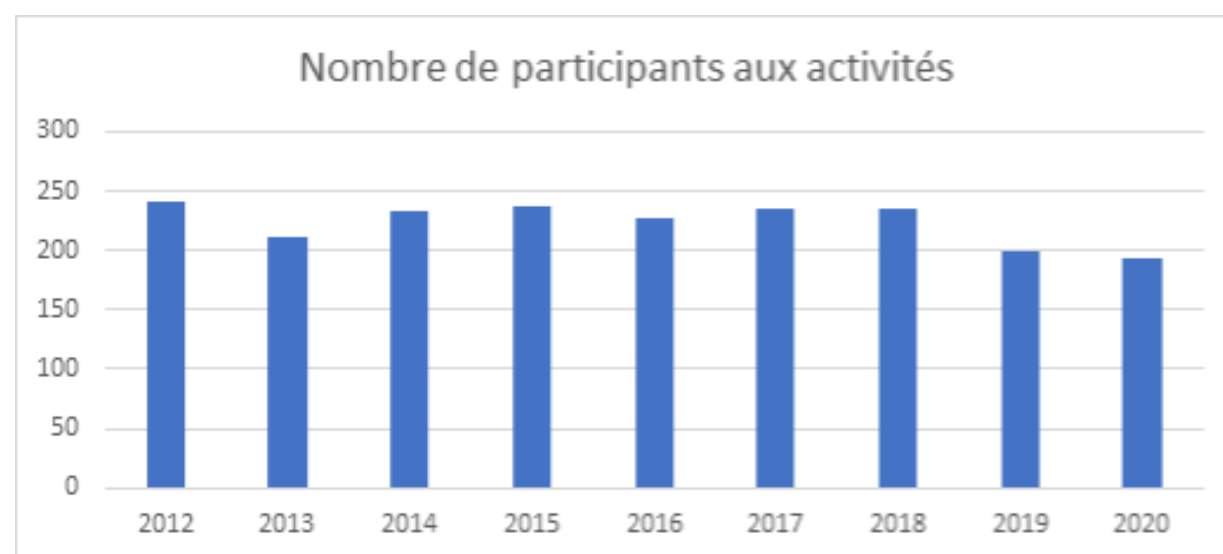
Le Parc propose actuellement des **offres éducatives spécifiques** dans huit thématiques. Elles sont développées pour les participants aux trois cycles scolaires ou extrascolaires selon les directives du Plan d'études romand (PER). Quatre sites pédagogiques situés dans des lieux emblématiques du Parc (Bois de Chênes, col du Marchairuz, L'Isle et Vaulion) accueillent les participants.

A côté de son programme, le Parc propose des activités dans le cadre de manifestations annuelles, comme la Fête de la Nature, ou ponctuelles comme Europarc en 2016. Le nombre de participants à ces activités n'a pas été comptabilisé dans les graphiques.

De 2012 à 2020, le nombre de classes qui ont participé à une animation du Parc est en augmentation (exception faite de 2020 avec plusieurs animations annulées en raison de la pandémie de Covid-19) avec une moyenne de septante classes par année. L'augmentation de l'offre pédagogique est visible sur le graphique par la création de nouvelles activités au fil des années. Cette augmentation de l'offre comprend également un élargissement des prestations pour les cycles scolaires (développement d'animation pour le cycle 3 à partir de 2019). Certaines animations ont bénéficié, lors de leur création, du soutien de fondations comme la *MAVA-fondation* pour la nature, la *Fondation Ernst Göhner* ou la *Fondation Silvana*.

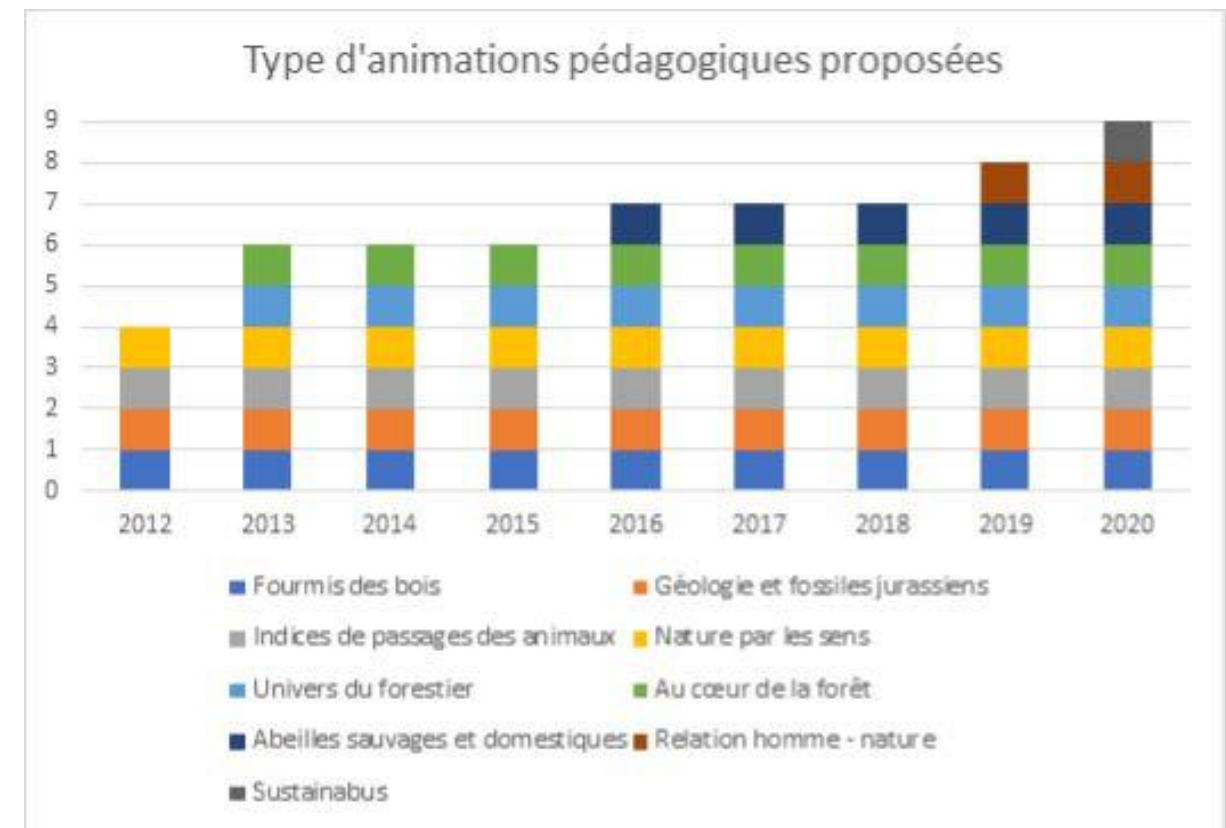
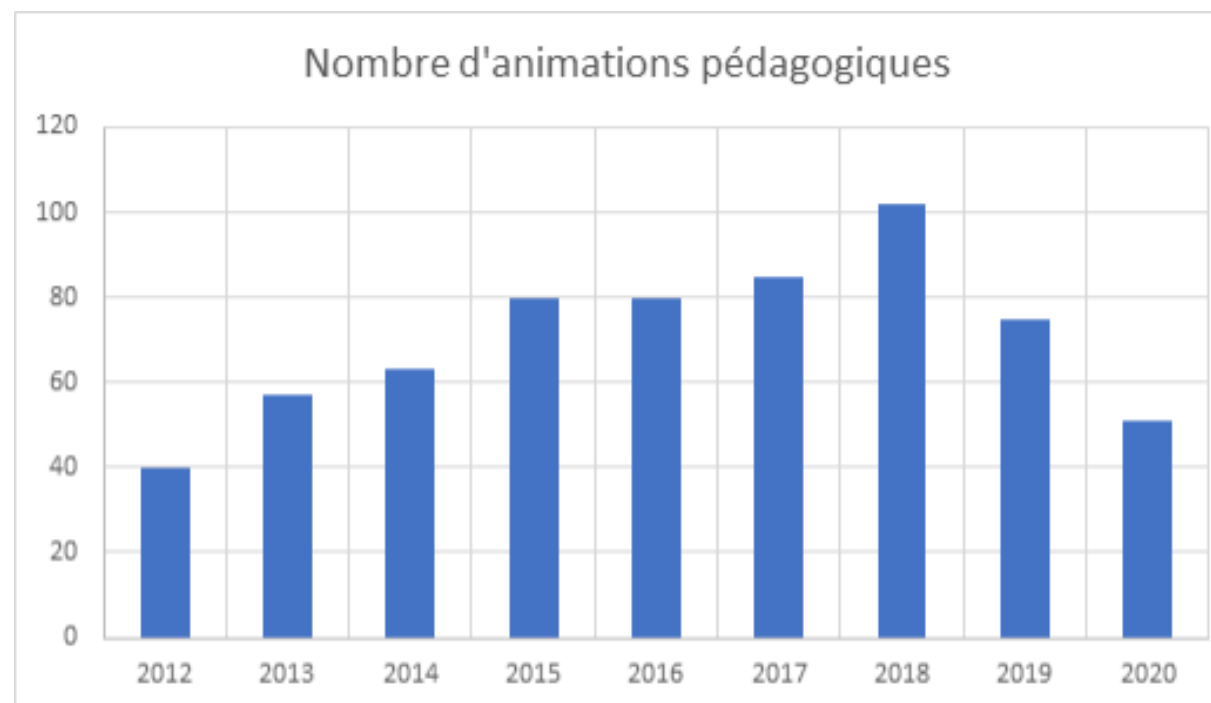
De 2017 à 2019, plusieurs **demi-journées de sensibilisation** ont été organisées aux trois cols (Marchairuz, Mollendruz et La Givrine) afin de rendre visiteurs et randonneurs attentifs aux impacts environnementaux et paysagers de la présence humaine (déchets, dérangement de la faune sauvage, barrières laissées ouvertes après le passage, etc.). Quinze demi-journées ont eu lieu en 2017, quatorze demi-journées en 2018 et six demi-journées en 2019. A nouveau, le nombre de participants à ces demi-journées n'a pas été comptabilisé dans les graphiques.

Chaque année, le Parc développe un programme d'activités et offre l'opportunité, aussi bien à ses habitants qu'à un public extérieur, de découvrir les richesses de son patrimoine naturel, paysager et culturel.



La création de nouveaux sites pédagogiques répond à une demande de rapprocher les lieux d'animations des établissements scolaires afin d'offrir à toutes les communes du Parc une certaine équité. Cette équité a été valorisée en 2020 avec la proposition d'une nouvelle activité pédagogique qui va à la rencontre des établissements scolaires. La demande de diversification a également été prise en compte au fil des années avec le développement de nouvelles thématiques : biodiversité en village,

alimentation durable, énergie et déchets. Cette diversification se retrouve également dans les approches pédagogiques : sorties ponctuelles, projets de classe (plusieurs sorties sur une année scolaire) à l'exemple de L'univers du forestier, projets d'établissement (sensibilisation de plusieurs classes) à l'exemple de celui réalisé dans la commune de Le Vaud (en 2019-2020) en faveur de la biodiversité (plantations d'arbres et d'arbustes) ou du Sustainabus à Aubonne (2020).



Chaque année, une journée de formation est proposée aux animateurs et animatrices afin de les tenir au courant des projets actuels du Parc.

Les animations qui font appel à des intervenants externes (gardes forestiers ou apiculteurs) sont très appréciées, avec plus de 45% des demandes. Les projets de classe qui se déroulent sur une année scolaire (avec quatre sorties-une par saison) rencontrent un bon succès (vingt-six sorties en 2019).

Un questionnaire d'évaluation est envoyé aux enseignants (encadrants) après chaque animation pédagogique. Les activités sont généralement très appréciées des élèves et des enseignants. Les retours sont positifs avec un taux de satisfaction supérieur à 85% (indicateur standard 2-21c « Satisfaction »).

Chaque année, une journée formation est proposée aux animatrices et animateurs afin de les tenir au courant des projets actuels du Parc.

Quelles sont les attentes vis-à-vis du Parc en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ?

Selon les résultats des entretiens et des questionnaires, les attentes vis-à-vis du Parc sont les suivantes :

- Renforcer la promotion de ses activités pédagogiques dans les établissements scolaires et réaliser des supports de cours spécifiques ;
- Développer la sensibilisation à la gestion des déchets et au « jeter sauvage », en proposant, par exemple, des journées de ramassage des déchets ;
- Favoriser l'éducation et la sensibilisation aux économies d'énergie ;
- Étendre les activités pédagogiques sur l'ensemble du périmètre du Parc, notamment à la Vallée de Joux ;
- Développer une offre d'activités spécifiques durant les vacances scolaires et attirer d'autres publics (association jeunesse, scouts, etc.) ;
- Proposer des journées ou demi-journées sur le terrain (ramassage des déchets, nettoyage de sentiers, revitalisation de biotopes, etc.) pour les citoyens ;
- Élargir le public cible (citoyens, municipaux, employés communaux, forestiers, agriculteurs, enseignants, etc.) et s'investir dans la formation d'adultes ;
- Mettre en place des démarches participatives et créer des synergies entre enseignants, professionnels (ex. forestiers) et Parc ;

- Créer un réseau entre plusieurs parcs naturels régionaux ou acteurs de l'environnement et organiser des journées « territoire » dans les écoles pour permettre aux élèves de visiter différents milieux naturels ;
- Promouvoir les bonnes pratiques qui s'inspirent notamment des campagnes « Respecter c'est protéger » et « Savoir-vivre en forêt » et accroître la sensibilisation des usagers sur le terrain grâce à des rangers.

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

D'une manière générale, les activités proposées sont bien appréciées du grand public avec une bonne participation. Pour certaines activités, la demande est supérieure à l'offre, raison pour laquelle plusieurs activités sur la même thématique sont proposées à plusieurs dates.

Au niveau des prestations pédagogiques, les animations sont connues des établissements scolaires du périmètre du Parc et appréciées. Elles sont également demandées par des établissements extérieurs au périmètre, mais dans une moindre mesure. Les intervenants externes, les guides et les animateurs et animatrices sont des professionnels motivés qui savent susciter l'enthousiasme chez les participants.

Dans le futur, il faudra cependant veiller à éviter un essoufflement de la participation par manque de diversification. Les thématiques actuelles sont un peu trop axées environnement. L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) pourrait être plus intégrée dans les animations. Les animations pourraient également être mieux réparties sur l'année scolaire. A l'exception des quatre sorties saisonnières de L'Univers du forestier, les animations se regroupent en grande partie sur les mois de mai, juin et septembre.

La pandémie de Covid-19 a clairement mis en évidence l'importance d'être novateur et flexible ce qui renforce l'importance de la diversification de l'offre. Au niveau des activités grand public, cette diversification comprend : un élargissement des thématiques (énergie, traditions vivantes, culture, alimentation durable, etc.) plus axées sur les missions du Parc et sur le développement durable ; des approches variées (contes, musique, théâtre, etc.) ; ainsi qu'une meilleure répartition des activités sur l'année civile (développement de nouvelles activités en hiver et saisons intermédiaires).

Le programme d'activités pourrait plus tenir compte de manifestations annuelles comme le *Festival du film vert*, la *Semaine du goût*, la *Semaine du développement durable*.

Au niveau des animations, les activités et sites pédagogiques pourraient être renforcés dans le Vallon du Nozon et à la Vallée de Joux. Une collaboration plus étroite avec les établissements scolaires (proximité, promotion des animations, développement de projets de classe ou d'établissement, développement de dossiers pédagogiques) pourrait être mise en place.

La consolidation et le développement de partenariats avec des institutions actives dans l'éducation au développement durable (HEP Vaud, Education21, Silviva, Bois de Chênes, Arboretum, Maison de la Rivière, etc.) pourraient également être développés.

Mission IV

Garantie à long terme

La forme juridique et l'organisation du parc ont-elles fait leurs preuves ?

La gouvernance du Parc naturel régional Jura vaudois, telle qu'elle avait été conçue au moment de la création de l'association de droit privé, visait à prendre en compte au mieux les différentes sensibilités et intérêts des communes territoriales. Selon les statuts historiques du Parc du 21 mars 2012, ses organes étaient l'Assemblée générale, le Comité, les organes consultatifs (commission de gestion, organe de révision, commission et le forum) et la structure professionnelle. Avec la révision des statuts de novembre 2016, un nouvel organe dénommé « Bureau » a été introduit avec l'objectif d'accroître l'implication de ses membres et de permettre un rapprochement avec la Direction.

Si la forme juridique et l'organisation du Parc ont fait leurs preuves, la position dominante du Bureau dans la prise de décision et l'éloignement des communes ont amené les organes responsables du Parc, notamment le Comité, à mener une réflexion sur sa gouvernance.

Les compétences du Bureau, souvent similaires ou identiques à celles du Comité, censé représenter les communes territoriales, ainsi que l'implication pratique de cet organe dans la gestion du Parc, ont conduit à un affaiblissement non souhaité du rôle du Comité et donc des communes territoriales. Partant de ce constat,

le groupe de pilotage, voulu par le Comité, a mandaté le Professeur honoraire Peter Knoepfel de l'UNIL pour réaliser une expertise sur la gouvernance du Parc et proposer une alternative (Annexe 7).

Les entretiens individuels avec les membres du Comité, du Bureau et du canton ainsi que l'enquête en ligne réalisée auprès des communes et des représentants des six milieux (agriculture, tourisme, environnement, développement économique, habitants et économie forestière) ont permis de retenir trois principes de base pour l'orientation du nouveau modèle de gouvernance du Parc : autonomie communale, transparence et renforcement du rôle des communes. De plus, une meilleure prise en compte des spécificités régionales est souhaitée.

L'expertise, ainsi que les discussions menées au sein du Comité, ont permis d'aboutir à une proposition de gouvernance qui apporte, d'une part, une amélioration de l'efficacité des différents organes et, de l'autre, une simplification au niveau statutaire.

La nouvelle structure organisationnelle prévoit quatre organes statutaires : l'Assemblée générale, le Comité, l'organe de révision et la commission de gestion. Ces organes sont secondés par les organes consultatifs suivants : les Pôles régionaux et les Commissions.

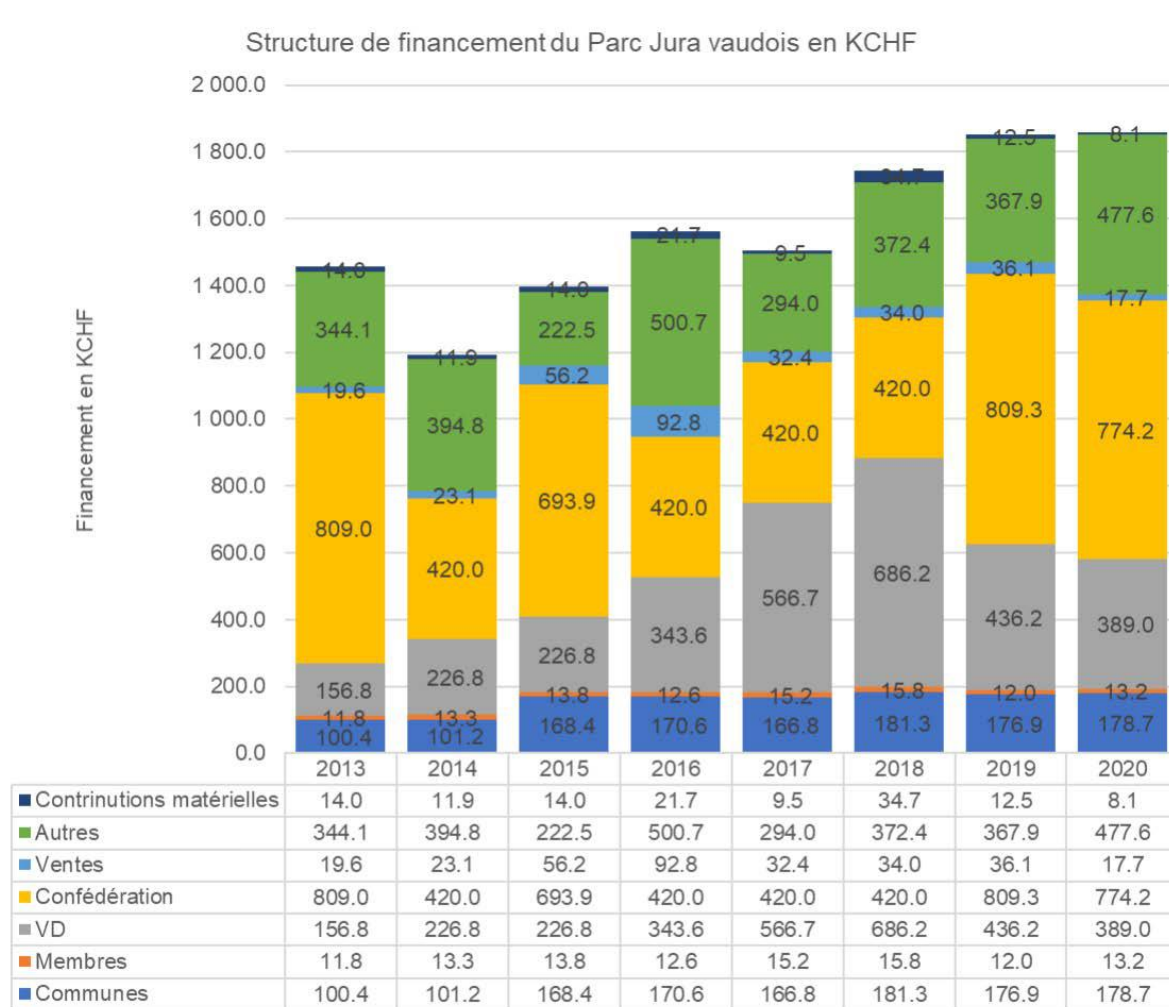
Lors du processus participatif d'évaluation de la Charte 2013-2022, il a été relevé que les changements de personnel intervenus, surtout ces dernières années, ont eu des répercussions sur les relations entre la structure professionnelle et les partenaires du Parc, notamment les communes. Ce qui a engendré une perte d'efficacité dans le suivi et la continuité de certains projets.

Les moyens financiers et humains et l'infrastructure nécessaires à la gestion et à l'assurance qualité du parc ont-ils pu être fournis en suffisance ? Un système approprié de gestion de l'assurance qualité a-t-il été mis en œuvre ? Les compétences méthodologiques et techniques dont dispose le secrétariat sont-elles suffisantes

pour accomplir efficacement les tâches qui lui incombent ?

Les moyens financiers à disposition de l'association sont suffisants. La question des fonds privés demeure une véritable préoccupation. En effet, les fonds cantonaux reçus dans le cadre de la convention programme Parc sont attribués à titre subsidiaire uniquement. Ainsi, le Parc devrait d'abord procéder à des levées de fonds privés avant de recourir aux subventions cantonales, au risque de ne pas dépenser l'intégralité des fonds disponibles, de solliciter trop intensément les bailleurs de fonds ou de consacrer trop d'énergie aux levées de fonds au détriment des projets.

Durant la période opérationnelle écoulée, les sources de financement ont évolué ainsi :



Il apparaît donc que les critères de financement posés par l'OFEV ont été respectés, laissant même apparaître une légère marge de manœuvre.

Depuis la convention de subventionnement 2020– 2024, le Parc ne peut plus conduire d'actions de terrain à l'aide de ses fonds issus de la convention Parc. Même si le canton de Vaud a mis à disposition une subvention spéciale pour de telles actions, elle s'avère nettement insuffisante. Une stratégie de financement au profit des actions de terrain (plantations, renaturations, espèces, etc.) devra être établie pour la phase opérationnelle à venir.

Depuis 2020, le Parc est certifié selon les normes ISO 9001 (système de management de la qualité), ISO 14001 (système de management de la qualité environnementale) et Entreprise Citoyenne (engagements sociaux). Ce système de management intégré formalisé garantit une gestion à long terme de l'assurance qualité, tout en mettant au centre des activités du Parc la satisfaction des parties intéressées et en garantissant une amélioration continue de son fonctionnement.

L'équipe professionnelle du Parc a évolué au cours des premières années d'existence du Parc. Avec le renforcement des exigences liées au cadre réglementaire et des attentes des parties intéressées, le Parc a choisi d'internaliser des profils spécialisés capables de gérer des projets compliqués dans un environnement complexe. Les compétences spécifiques particulières sont externalisées auprès de mandataires. Cet équilibre permet de garantir un fonctionnement durable de l'organisation tout en limitant les coûts.

La stabilité et le renforcement des compétences méthodologiques et techniques de l'équipe professionnelle constitue un objectif important pour la prochaine phase opérationnelle. Les changements de personnel de ces dernières années ainsi que la perte de savoir qui en découle, ont été des obstacles, comme relevé par les parties intéressées, à une collaboration efficace avec les différents partenaires et pour le suivi de projet.

Les tâches et compétences sont-elles clairement réparties ? Les tâches sont-elles réalisées conformément aux instructions ? Comment s'organise la collaboration au sein du secrétariat ? Entre le secrétariat et l'organe de direction stratégique ? Entre le secrétariat et le canton ? Entre le secrétariat, le canton et l'OFEV ?

Les tâches et compétences des différents organes du Parc sont clairement définies dans ses statuts (2019).

Le Bureau, composé de sept membres issus du Comité, se réunit en moyenne huit fois par année. Il assume le suivi des affaires courantes et prend les décisions importantes, sur demande de la structure professionnelle (RH, règlements, comptes, budgets, planification et suivi de projets, décisions stratégiques). Il approuve les budgets annuels, valide le portefeuille de projets annuels, s'assure du suivi du plan de gestion en fonction des informations transmises par la structure professionnelle et prend toutes les décisions concernant les comptes et les décisions stratégiques. La bonne collaboration entre le Bureau et la Direction, avec une répartition cohérente des tâches, permet une mise en œuvre efficace des projets, conformément au plan de gestion.

Le Comité du Parc se réunit en moyenne quatre fois par année. Il se compose de treize membres, avec une majorité de représentants des communes (sept). Le solde est constitué d'un représentant de chacun des milieux suivants : agricole, forestier, économique, environnemental, touristique et habitants du Parc. Il est responsable de la validation des documents stratégiques : plans de gestion à quatre ou cinq ans, rapports d'évaluation, révision de la charte. La charte (périmètre et plans de gestion) est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (assemblées extraordinaires).

Le représentant du canton de Vaud est invité régulièrement aux séances du Bureau et du Comité avec une voix consultative. De plus, il est invité aux Assemblées générales, sans droit de vote.

Avec le renouvellement de la gouvernance, le Bureau sera supprimé et le Comité sera composé de neuf membres (trois par pôle régional), représentants les communes territoriales. Dans la nouvelle structure, le représentant du canton sera invité aux séances du Comité selon les points à l'ordre du jour.

La structure professionnelle a des rapports réguliers avec le canton de Vaud. A la suite du renouvellement

de la gouvernance, la structure professionnelle organisera des rencontres régulières avec le représentant du canton. Les rapports avec l'OFEV sont assurés par le canton de Vaud tandis que, pour la structure professionnelle, ils se résument à la participation aux séances organisées par l'administration fédérale et aux visites réalisées dans le cadre du controlling de l'OFEV. De plus, les responsables de projets de la structure professionnelle entretiennent des rapports plus directs avec les représentants de l'OFEV, en particulier pour les questions relatives au label « Parc » et au label « Produit des parcs suisses ».

La lourdeur administrative perçue par nos partenaires (communes, membres, milieux et autres partenaires) est en partie due aux exigences légales tant cantonales que fédérales, notamment pour ce qui est du suivi de projets et du reporting.

Avec, d'une part, la professionnalisation de la structure professionnelle et, d'autre part, la révision du fonctionnement de l'association, l'organisation devrait être simplifiée et ses processus et son administration optimisés.

De quelle manière la participation de la population ainsi que des entreprises et organisations intéressées de la région est-elle rendue possible ? Quels sont les partenariats existants, les engagements, les collaborations ? Les groupes cibles ont-ils été atteints (p. ex. informés, sensibilisés, mobilisés, leurs connaissances améliorées, leur conscience et leur comportement modifiés) ?

Depuis sa création, le Parc a beaucoup investi dans la communication à l'attention des différents publics, en particulier les habitants, les associations et autres organismes actifs sur le territoire, mais également auprès des écoles et des touristes.

Les prestations du Parc et les offres dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation ont été pensées de manière à faire connaître au mieux les missions du Parc et à accroître l'engagement et l'implication des différents partenaires vis-à-vis de ses projets et activités.

Cette participation (Indicateur standard 4-25 « Participation ») est possible notamment par :

L'implication active dans les organes du Parc :

- L'Assemblée générale, avec la participation des membres individuels et collectifs ainsi que des représentants des différents milieux (environnementaux, agricoles, forestier, touristiques, économiques et des habitants) ;

- Le Comité avec sept représentants des communes, cinq représentants des milieux (environnementaux, forestiers, agricoles, touristiques et économiques) et un représentant des habitants ;
- Le Bureau avec cinq représentants des communes et deux représentants des milieux (forestiers et environnementaux).
- La Fête des habitants, le forum et la Journée des membres du Parc ;
- Les partenariats formalisés avec des entreprises et des particuliers (données fin 2020) : quatre entreprises partenaires et huit producteurs de spécialités labellisés « Produit des parcs suisses » ;
- L'organisation régulière d'activités grand public (en moyenne quatorze par année) et d'animations pédagogiques (avec une moyenne de septante classes par année) pour sensibiliser les participants au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc ;
- Les rencontres régulières avec les prestataires touristiques et du développement régional (deux fois par année). Cette collaboration sera prochainement définie dans une convention de partenariat visant à une meilleure coordination sur le territoire du Parc ;
- La présence des responsables de projets de la structure professionnelle dans d'autres organisations ou groupes de travail (par exemple dans l'association PDRA Ouest vaudois, le Groupe de coordination des grands carnivores, la Plateforme nature vaudoise, arcjurassien.org, etc.).

Le processus participatif d'évaluation de la Charte 2013-2022 a démontré que l'implication des différents acteurs est appréciée ainsi que nécessaire pour atteindre les objectifs du Parc.

D'une part, le Parc a démontré sa capacité à rassembler de nombreuses entités. Ce qui lui a permis d'atteindre l'objectif d'informer, de sensibiliser et de mobiliser afin d'améliorer les connaissances. De l'autre, il est plus difficile de mesurer à quel point ses activités ont eu une influence réelle permettant de faire évoluer des comportements. Les expériences acquises nous permettent néanmoins d'identifier les améliorations nécessaires en vue de la nouvelle phase opérationnelle.

La satisfaction des parties prenantes et des partenaires est globalement bonne. Le processus participatif d'évaluation de la période sous revue a, tout de même, mis en évidence la nécessité de garantir une meilleure stabilité et continuité au sein de la structure professionnelle (personnes de référence).

De plus, des nouvelles attentes ou des attentes pas encore satisfaites sont ressorties de l'évaluation, notamment :

- Une meilleure visibilité du Parc sur le territoire;
- Une communication plus ciblée autour des différentes activités afin de favoriser une meilleure implication de la population;
- Une diminution de la bureaucratie et une meilleure efficacité de la gouvernance.

Les parties prenantes et les groupes cibles (accent sur le tourisme) sont-ils clairement définis et délimités ?

Les parties prenantes et les groupes cibles sont clairement définis et couvrent aussi bien le secteur du tourisme (offices du tourisme) que celui du développement régional (associations de développement régional). Ces collaborations assurent une meilleure coordination et permettent d'exploiter au mieux les possibles synergies sur le territoire. De plus, l'implication des acteurs provenant des communes, des offices et services cantonaux, des milieux de la protection de la nature, des entreprises de transport public, des entreprises régionales ayant des activités en lien avec le Parc, au cours de la période sous revue, s'est bien développée.

Les groupes cibles (accent sur le tourisme) sont, en vertu des collaborations précédemment citées, clairement définis et délimités. Les visiteurs des destinations touristiques se trouvant dans le Parc bénéficient d'une information complète quant aux différentes offres.

Néanmoins, des efforts supplémentaires devront être réalisés durant la nouvelle phase opérationnelle pour faire face au conflit d'usages entre les domaines « tourisme » et « nature ».

Quels sont les partenariats potentiels (entreprises et organisations) pour la nouvelle phase opérationnelle ?

Les partenariats développés ces dernières années dans les domaines de la protection de la nature, de la sensibilisation à l'environnement, du développement touristique et régional ou encore de la valorisation agricole fonctionnent bien. Dans les domaines de l'industrie, de la mobilité ou de l'énergie toutefois, les collaborations pourraient être d'avantage développées.

Le savoir-faire local et les connaissances techniques sont-ils exploités et, si oui, comment ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

L'ancrage du Parc dans le tissu socio-économique de son territoire s'est développé progressivement au cours de la phase opérationnelle sous revue. Les liens et les collaborations tissés avec les différents partenaires dans les domaines d'activités du Parc (nature, paysage, tourisme, agriculture, sensibilisation / éducation), ont permis de valoriser le savoir-faire local et d'exploiter au mieux les connaissances techniques. Néanmoins, pour la prochaine phase opérationnelle, il existe un potentiel d'amélioration dans les domaines de l'industrie, de l'énergie et de la mobilité qui devra être d'avantage exploité.

Les indicateurs spécifiques du Parc donnent un aperçu plus détaillé de ce qui précède.

Les contrats de parc signés par les communes impliquent qu'elles « tiennent compte des objectifs [du Parc] pour le territoire ». Généralement, elles considèrent le Parc dans leurs activités, surtout si l'envergure de l'activité projetée implique plusieurs interlocuteurs ou impacte plusieurs communes.

Comment les communes accordent-elles les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire avec les exigences du parc ? Quel est le rôle de l'organe responsable de la gestion du parc et comment est-il impliqué dans les procédures mentionnées ? Quel soutien les communes et le management du parc reçoivent-ils du ou des cantons ?

Les contrats de parc signés par les communes impliquent qu'elles « tiennent compte des objectifs [du Parc] pour le territoire ». Généralement, elles considèrent le Parc dans leurs activités, surtout si l'envergure de l'activité projetée implique plusieurs interlocuteurs ou impacte plusieurs communes.

Néanmoins, la présence d'acteurs ayant des prérogatives et des missions proches, voire similaires (développement économique ou touristique, préservation de l'environnement, éducation à l'environnement, etc.), fait que les communes territoriales peinent, d'une part à reconnaître le Parc comme compétents pour certaines problématiques. De l'autre, les communes ont de la peine à identifier, parmi les différents acteurs, le plus adéquat.

Concernant la question spécifique de l'aménagement du territoire, le Parc n'est pas spontanément consulté, à quelques exceptions près (indicateur spécifique 2-25 « orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc »).

En effet, le Parc ne jouissant pas de prérogative particulière ni de compétence spécifique en la matière et le cadre légal étant déjà

suffisamment contraignant (avec un renforcement de celui-ci depuis 2013 suite à la révision de la LAT), les communes ne perçoivent pas de plus-value particulière à consulter le Parc en matière d'aménagement du territoire. Néanmoins, le Parc reste à disposition des communes sur ces questions et propose son assistance quand l'opportunité se présente (par exemple, lors de la révision de plans généraux d'affectation).

Concernant l'implication de l'organe responsable de la gestion du parc, la structure professionnelle se tient à disposition des communes pour les assister dans leurs activités ayant un effet sur l'organisation du territoire. Si le Parc constate que de telles actions sont planifiées ou mises en place sans son concours, il propose spontanément son aide pour soutenir ces activités (sous réserve qu'elles correspondent aux objectifs du Parc). Le Parc participe aux consultations en lien aux planifications stratégiques de la plupart des acteurs du territoire (régions, offices du tourisme, Direction générale de l'environnement-division « Forêt », etc.).

Le canton de Vaud soutient le Parc et les communes sur les questions de garantie territoriale et pour les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire en mettant en consultation auprès de toutes les parties ses propres planifications et en invitant systématiquement les acteurs à se concerter sur ces questions.

Le canton a, par ailleurs, édité une fiche d'application afin de faciliter la planification de projets d'aménagement du territoire au sein des parcs vaudois.

Les procédures au niveau communal, régional et cantonal sont-elles organisées de manière à tenir compte des objectifs stratégiques et des activités du parc ? Les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire prennent-elles en considération les objectifs stratégiques et les activités du parc ? La coordination nécessaire à cet effet est-elle assurée ?

Au niveau communal, il n'existe pas de procédure systématique contraignant les municipalités à consulter le Parc concernant des planifications à venir ou la mise en œuvre d'actions. Néanmoins, les communes ont la possibilité de le faire en tout temps.

Au niveau régional, une convention de partenariat comporte des consultations réciproques avec les offices du tourisme et les associations de développement régional concernant les planifications stratégiques ainsi que les projets susceptibles d'intéresser les autres parties.

Au niveau cantonal, la coordination avec l'État de Vaud est garantie par la cheffe de projet pour les parcs d'importance nationale, en collaboration avec la structure professionnelle.

Des mesures (contenu / territoire) sont-elles nécessaires en ce qui concerne l'inscription du parc dans le plan directeur cantonal ou les plans d'affectation communaux ?

Le périmètre du Parc doit être modifié dans le plan directeur cantonal en fonction de ses nouveaux objectifs et des modifications de son territoire pour la nouvelle phase opérationnelle. Le Parc poursuivra son travail afin que ses objectifs soient pris en compte dans les plans généraux d'affectation communaux en cours de révision.

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Il s'agira d'identifier quelles compétences à valeur ajoutée le Parc pourra développer afin de les proposer à ses communes, dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, le Parc ne souhaite pas s'arroger des prérogatives en la matière ni demander à ses communes de lui déléguer des compétences, mais il souhaiterait plutôt développer une expertise en aménagement du territoire qui lui permettrait de conseiller efficacement ses communes et, ainsi, indirectement les inviter à considérer ses objectifs stratégiques.

Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc »

Garantie de l'utilisation correcte du label « Parc » (art. 10 OParcs)	
Appréciation sur la base d'indicateurs standards	
Preuve	
Documents et bases (p. ex. Manuel de la marque OFEV / Expression de marque 2020 / Guide des bonnes pratiques 2020)	Atteint

Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Parc » ?

Oui, depuis la création du Parc naturel régional Jura vaudois, des bases et des procédures ont été établies pour garantir l'utilisation correcte du label. Elles ont été affinées au fil du temps de manière à s'adapter à l'évolution du Parc et aux besoins des différents acteurs concernés. Au départ, responsabilités et compétences ont été confiées à la personne en charge du domaine « Sensibilisation et communication ». Puis, dès 2019, un poste ad hoc a été créé. Devenant de plus en plus prépondérants, les aspects communications ont fait l'objet d'un projet à part entière dans le plan de gestion 2020-2024 : le projet 09.

De manière générale, le Parc veille constamment à la juste utilisation du label « Parc » pour toute sa communication interne et externe. Le label est systématiquement associé au logo du Parc dans la communication institutionnelle (papier à en-tête; signatures mail) et dans la communication promotionnelle (site internet, flyers, affiches, dépliants, supports de signalétique).

L'élaboration d'une Stratégie de communication (2018) et l'engagement d'un responsable communication ont permis de définir plus précisément les bases et les procédures ainsi que les responsabilités pour une utilisation conforme du label « Parc ».

Dans le cadre du renouvellement de l'identité graphique du Parc, en 2020, une charte graphique a été établie (Expression de la marque). Elle se réfère au *Manuel de la marque des parcs d'importance nationale* édité par l'OFEV en 2010. Elle fixe l'utilisation du logotype, des couleurs, de la typographie, des pictogrammes. Elle donne des informations lexicographiques (nom du Parc) et des exemples d'utilisations conformes. Un Guide des bonnes pratiques a également été rédigé à cette occasion. Il est destiné aux collaborateurs de la structure professionnelle ainsi qu'aux partenaires externes.

A l'interne, la note « Principes de communication » établit les règles – dans le respect des principes du Manuel de la marque de l'OFEV – pour les messages écrits internes et externes; les messages officiels; la communication du Parc vis-à-vis de l'extérieur; les conventions et les contrats. Elle fixe le principe de relecture « à quatre yeux » auquel le responsable communication est systématiquement associé.

Dans le cadre de la certification Qualité du Parc (ISO 9001, ISO 14001 et Entreprise citoyenne) obtenue en 2020, un processus a été établi pour la communication. La responsabilité en revient au responsable communication. « Il émet des règles d'utilisation permettant de garantir un usage conforme aux normes légales [...] ». « Il fonctionne comme expert pour l'élaboration de tout support informationnel ou de communication réalisé par les responsables de projets ou la direction » et il « aide les responsables de projets à planifier leurs opérations de communication et les coordonne ». Les guidelines OFEV (Manuel de la marque) y sont mentionnés en tant que ressources de référence.

Dans la mesure du possible, depuis 2020 les quatre missions confiées aux parcs naturels régionaux suisses sont mentionnées en accompagnement du label « Parc » par le biais d'une infographie.

C'est notamment le cas sur la communication de référence : site internet, Journal du Parc, rapport annuel; Espace découvertes; carte de découvertes. Cela permet d'associer au label les valeurs qu'il véhicule.

Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers, ont été prises ?

Dans le cadre du renouvellement de son identité graphique, le Parc a édité une charte graphique (Expression de la marque) qui fixe le cadre d'utilisation du label « Parc » et du logo « Parc Jura vaudois ». Pour limiter les risques de mauvaise utilisation, le label « Parc » et le nouveau logo du Parc ont été associés dans un fichier unique (.pdf et .png) afin de respecter les règles de distance et de proportion entre les deux marques fixées par le Manuel de la marque. Cela évite également que des partenaires externes n'utilisent que l'un ou l'autre de ces deux visuels constitutifs de l'identité du Parc naturel régional Jura vaudois.

Un Guide des bonnes pratiques est transmis systématiquement aux partenaires externes du Parc. Il prévoit que : « Le logo du Parc Jura vaudois ne peut être dissocié du label « Parc » et de la catégorie « parc naturel régional ». « Il prie également les partenaires qui seraient amenés à utiliser le label « Parc » ainsi que le logo du Parc Jura vaudois à « avertir de toutes utilisations et de faire parvenir le bon à tirer pour validation préalable de tous les documents imprimés ou publiés. » Dans les faits, cette validation réciproque, mise en place avec les partenaires touristiques et économiques du Parc, fonctionne bien.

Un Guide des bonnes pratiques est transmis systématiquement aux partenaires externes du Parc.

Le *Manuel de la marque* a été transmis aux agences de communication ainsi qu'aux graphistes qui travaillent régulièrement avec le Parc, afin qu'ils puissent se référer directement aux instructions émises par l'OFEV. Ce document de référence devrait être soumis à révision, afin d'y intégrer certaines utilisations de la marque « Parc », notamment sur les supports digitaux (applications), textiles ou 3D (verres, sacs, etc.)

Quelques cas d'utilisation abusives ont toutefois été découverts. Par exemple : l'utilisation du logo du Parc sans le label « Parc » sur le site internet d'une entreprise partenaire ou par une commune ; le mauvais respect des distances ou proportions entre la marque et le logo. Ces interprétations erronées, involontaires ou volontaires (simplification), ont en général pu être réglées rapidement et sans difficulté. Le cas le plus grave a été le détournement de l'identité du Parc Jura vaudois (label « Parc » + logo) dans le cadre d'une campagne d'affichage sauvage menée en 2019 dans plusieurs communes du Parc. Elle était le fait d'opposants à un projet éolien. L'utilisation abusive a été documentée avant que les panneaux de substitution ne soient rapidement enlevés. Le Parc a déposé plainte auprès des autorités pour violation des règles en matière de signalisation routière et utilisation induite des deux marques.

Quelles mesures ont été reprises du controlling de l'OFEV ?

Le contrôle de l'utilisation de la marque a été réalisé en 2018. Le bilan de l'évaluation était globalement bon. De potentielles améliorations concernaient une meilleure mise en valeur des messages clé. Les quatre missions confiées aux parcs naturels régionaux suisses ont donc été systématiquement mentionnées sur le site internet du Parc, dans le Journal du Parc, dans le rapport annuel et sur le dépliant général. Elles font l'objet d'une mise en valeur infographique pour plus de lisibilité. Le contrôle a également relevé un manquement concernant le plurilinguisme. Pour des raisons de coûts, le nouveau site internet mis en ligne en 2020 n'a, pour l'instant, pas été traduit. Mais il est prévu de le faire dans le cours de la prochaine phase opérationnelle. La nouvelle édition de la carte de découvertes, destinées aux publics cibles des touristes et des excursionnistes est traduite en allemand et en anglais.

La refonte des étiquettes servant à identifier les spécialités du terroir labellisées « Produit des parcs suisses » est en cours. Elle accorde une meilleure visibilité à la marque et au label. Ce qui représente également une amélioration par rapport à l'évaluation de 2018.

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Ce qui a été entrepris entre 2013 et 2020 montre que le contexte et les besoins changent et qu'il convient de s'y adapter constamment. Cette adaptation devra bien évidemment se poursuivre durant les dix années à venir. L'évolution et la multiplication des supports numériques (applications, réseaux sociaux), par exemple, va se poursuivre. Il conviendra d'adapter les messages et les supports aux différents publics cibles.

L'enjeu est de renforcer les échanges entre le Parc et ses différents partenaires. Mais deux cibles mériteront une attention plus soutenue : les communes d'une part et le grand public, respectivement les habitants, d'autre part.

Le Parc Jura vaudois devra être exemplaire dans l'utilisation de la marque « Parc » à l'interne, sur tous les supports. Pour se faire, la Stratégie de communication devra être renouvelée et mise à jour après 2024.

Il est important que le Parc continue à garder le contrôle de la marque dans le cadre de partenariats étroits et réciproques avec les différents partenaires du territoire. Pour se faire, il faut qu'il poursuive le travail visant à simplifier l'utilisation de la marque pour les acteurs externes en leur fournissant des fichiers complets et compatibles avec leurs besoins, de manière à éviter les « bricolages » et mauvaises interprétations. Le Parc doit poursuivre le processus de veille permanente pour repérer les éventuels abus et agir rapidement.

Afin que tous les parcs naturels régionaux puissent poursuivre ce qui a été entrepris et participer au respect et à la reconnaissance du label « Parc », il serait capital de mettre à jour le Manuel de la marque (2010 et 2012) afin qu'il prenne en compte les utilisations actuelles de la marque notamment sur les supports digitaux, textiles et 3D et envisage d'autres développements qui ne manqueront pas d'arriver durant ces dix prochaines années.

Comment le Parc doit orienter ses activités pour garantir une utilisation correcte du label « Parc » ?

Il ressort des questionnaires et des ateliers participatifs que le label « Parc » pourrait être plus visible, mieux connu et mieux identifié. En ce sens, il apparaît que les règles d'utilisation du label sont particulièrement rigides et restreignent parfois les partenariats régionaux, notamment au niveau signalétique.

Le travail de communication et de visibilité effectué ces dernières années est salué. Il devra être poursuivi et accentué de manière à renforcer le sentiment d'appartenance des communes et des habitants du Parc. Il y a une amorce de création d'une identité commune qui devra être cultivée tout au long de la nouvelle phase opérationnelle.

Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit »

Garantie de l'utilisation correcte du label « Produit » (art. 14 OPARcs)

Appréciation sur la base d'indicateurs standards

Preuve

Documents et bases (p. ex. Manuel de la marque OFEV / Expression de marque 2020 / Guide des bonnes pratiques 2020), cahiers des charges approuvés pour les biens et les services (art. 11 OPARcs), preuve de l'attribution du label « Produits » (art. 13 OPARcs) Atteint

Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Produit » ? Quelles mesures ont été prises pour distinguer ou commercialiser exclusivement et correctement les biens labellisés ?

Les bases et les procédures pour l'utilisation du label « Produit » sont inspirées et suivent les recommandations du Manuel de la marque des parcs d'importance nationale et les Directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label « Produit ». L'utilisation du label « Produit » est régie par une convention de partenariat qui lie le Parc et le producteur. Une identité visuelle propre au label « Produit » dans le Parc Jura vaudois, des étiquettes et du matériel promotionnel ont été développés afin de distinguer les produits certifiés, avec avis consultatif positif de l'OFEV; ils sont uniquement à disposition des producteurs ayant signé une

convention de partenariat avec le Parc.

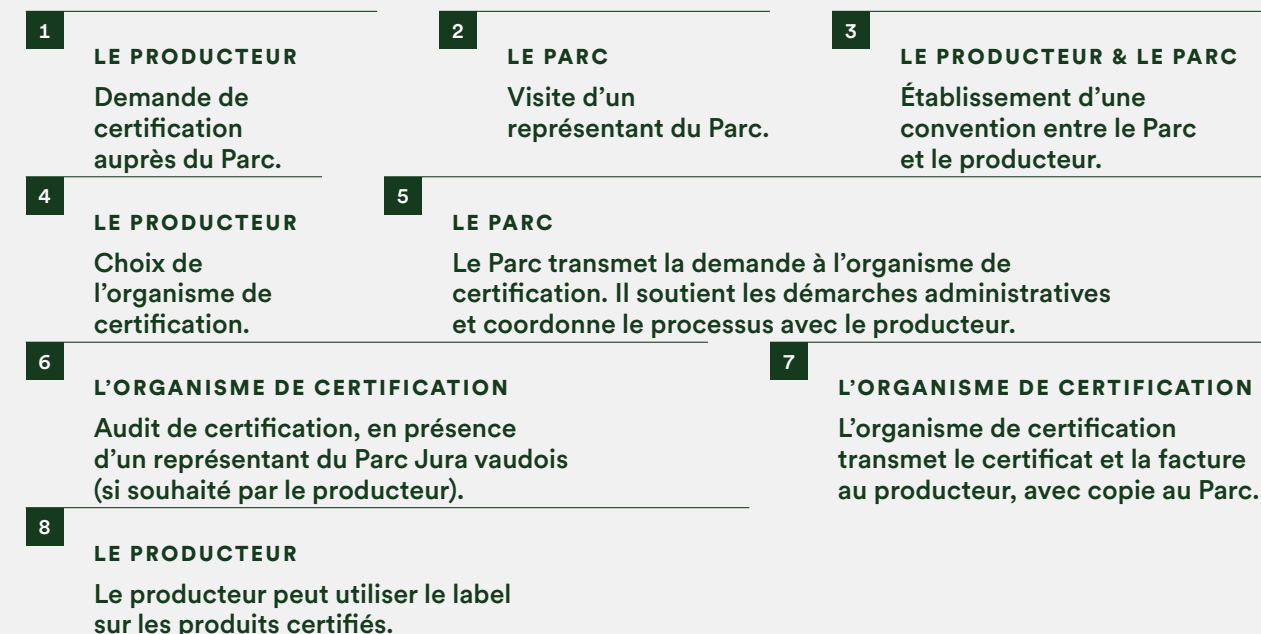
Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers ont été prises ?

Des contacts réguliers et un suivi annuel des producteurs ayant signé une convention de partenariat ont été mis en place. Cela donne satisfaction. Seuls les produits certifiés peuvent être associés au label. La communauté des bénéficiaires du label est active sur les marchés, permettant une veille concernant l'apparition du label. Nous n'avons pas connaissance d'abus perpétré par des producteurs n'ayant pas signé de convention de partenariat.

Après validation des exigences spécifiques par l'OFEV, le processus de certification se déroule ainsi :

Quelles sont les étapes pour l'obtention du label ?

Le processus de certification dure 3 à 4 mois, en suivant les étapes suivantes. Les contrôles ont lieu en principe tous les 2 ans, avec une exception à 4 ans pour les vendeurs directs.



Quelles mesures ont été reprises du controlling de l'OFEV ?

Optimisation : des étiquettes et du matériel promotionnel adaptés à tout type de produits ont été développés. Le Parc a consulté l'OFEV sur l'utilisation correcte de la marque.

Etiquettes autocollantes

4 cm ø



18 x 2 cm



Etiquette personnalisée

10 x 10 cm



Quelques exemples :

Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?

Aucune adaptation ne semble nécessaire concernant la garantie d'utilisation. Avec le développement de la nouvelle identité visuelle, des bons à tirer seront demandés au bénéficiaire du label pour validation formelle par le Parc (étiquette, flyer, site internet, etc.).

Les exigences spécifiques du Parc et la Convention de partenariat liant le Parc et le producteur ont été revues récemment, afin de faciliter l'intérêt et l'accès au label, tout en clarifiant les engagements du Parc et du producteur. Des synergies dans les contrôles et la certification avec d'autres marques sont recherchés, afin de limiter les coûts et procédures. Une à deux rencontres annuelles sont planifiées avec les bénéficiaires du label, qui s'engagent via la Convention de partenariat à y participer au minimum une fois tous les deux ans.

Le territoire pour labelliser les produits devra être adapté au nouveau périmètre. Le Parc a pour objectif d'augmenter le nombre de produits labellisés.

Une stratégie marketing autour des produits labellisés sera définie et mise

en œuvre, afin de renforcer les actions de promotion et de communication.

Il ressort des entretiens menés avec les représentants du terrain que la facilitation de l'obtention d'un « tampon » serait souhaitée. Ce point est en bonne voie avec la création et la diffusion d'étiquettes et de matériel promotionnel. Les personnes interrogées relèvent aussi un risque de confusion avec les nombreux autres labels disponibles. Les actions de communication et de marketing seront poursuivies et renforcées, ce qui permettra de mieux faire connaître et de différencier le label « Produit des parcs suisses ».

Certains acteurs font part de leur satisfaction par rapport au nombre de produits labellisés, d'autres souhaiteraient augmenter leur nombre et élargir l'offre. Ce point est en bonne voie avec la stratégie actuelle du Parc.

Les participants soulignent également l'existence d'un potentiel au niveau des chambres d'hôtes, des hôtels et des restaurants (marché important), de la valorisation des produits phares et des produits déjà ancrés sur le marché pour augmenter la visibilité et du partage de produits certifiés. Ces points sont en bonne voie avec la stratégie actuelle du Parc autour du label et le développement de la distinction « Entreprise partenaire » pour les entreprises de services.

Les conventions de partenariat correspondent-elles aux exigences actuelles (soumettre pour cela au groupe consultatif national Label Produit une synthèse des exigences spécifiques au parc issues des conventions de partenariat) ?

Les conventions de partenariat correspondent aux exigences actuelles. Voir les documents joints : « Exigences spécifiques du Parc » et « Convention de partenariat ».

Le document Exigences spécifiques du Parc complète les exigences nationales définies par l'OFEV. Il a reçu un avis positif de l'OFEV le 10 juin 2020. Il liste notamment les gammes de produits pouvant être certifiées, ainsi que les exceptions concernant les étapes de transformation hors Parc et les exigences spécifiques à certaines gammes. Il comprend aussi un catalogue de mesures pour l'obtention du label « Produit des parcs suisses » dans le Parc Jura vaudois ; chaque bénéficiaire du label doit choisir au moins deux mesures contribuant aux objectifs du Parc.

Le document « Convention de partenariat » comprend les engagements de l'entreprise et du Parc dans le cadre de la certification des produits. Il liste notamment les mesures durables choisies par l'entreprise dans le catalogue de mesure proposé par le Parc pour l'obtention du label « Produit des parcs suisses ».

Certains acteurs font part de leur satisfaction par rapport au nombre de produits labellisés, d'autres souhaiteraient augmenter leur nombre et élargir l'offre. Ce point est en bonne voie avec la stratégie actuelle du Parc.



Évaluation globale et procédure

Résumé de l'évaluation globale 84

Renouvellement de la charte 91

Résumé de l'évaluation globale

Au terme de l'évaluation de la Charte 2013-2022, nous pouvons affirmer que le Parc naturel régional Jura vaudois a atteint la majorité de ses objectifs durant la phase opérationnelle écoulée.

Il est possible de constater que les objectifs légaux ont été correctement couverts par les objectifs stratégiques posés et que les effets positifs du Parc ont pu être mesurés. Néanmoins, certains objectifs spécifiques n'ont pas été atteints, ou n'ont été atteints que partiellement, lors de la phase opérationnelle écoulée. Ce décalage est dû, en partie, à des actions qui n'ont pas pu être mises en œuvre mais aussi à des objectifs qui n'étaient probablement pas adaptés aux missions d'un parc naturel régional.

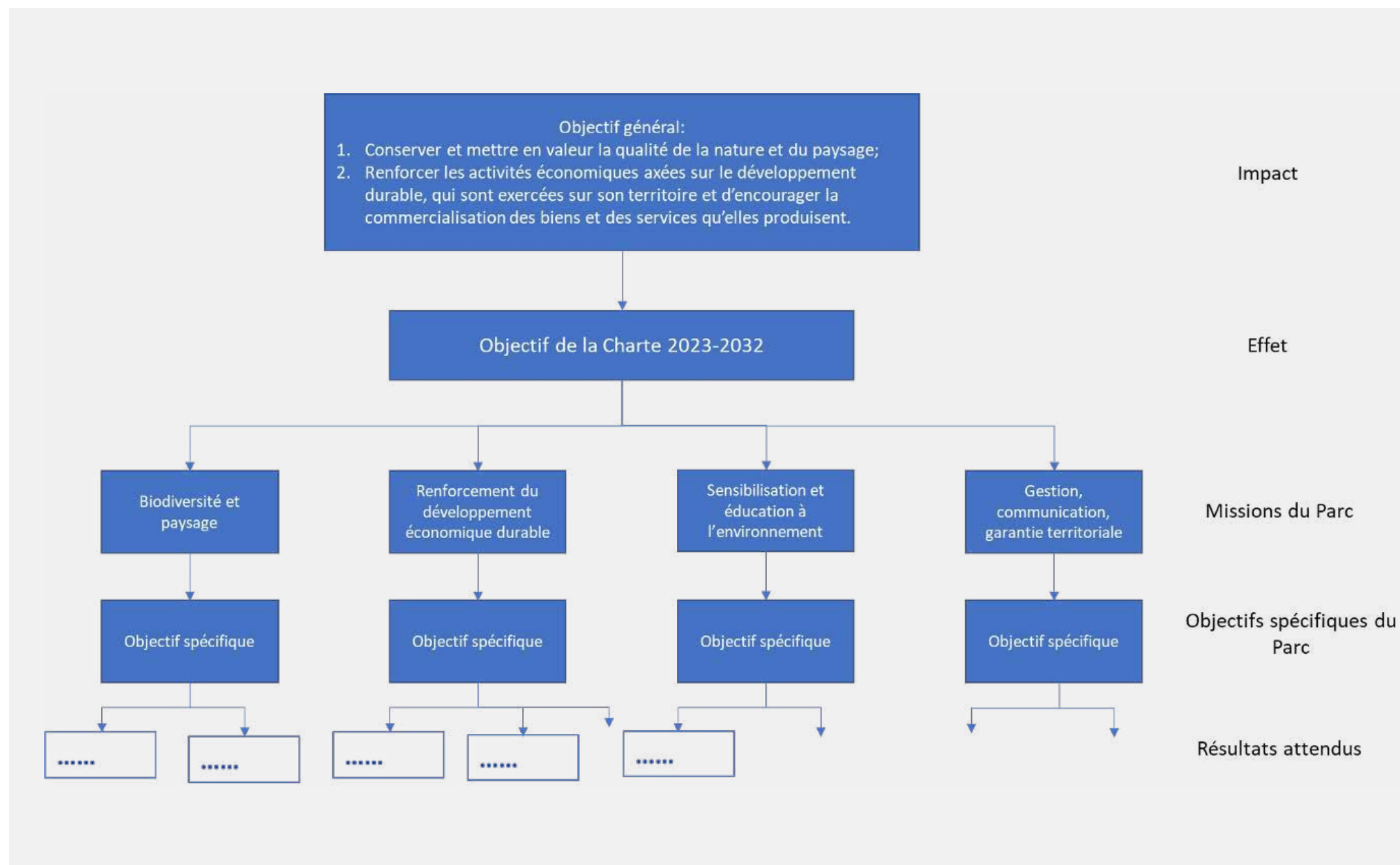
La présente évaluation a également mis en lumière des modifications intervenues dans l'environnement interne et externe du Parc ainsi que parmi ses parties intéressées. Nous remarquons également une évolution des attentes des acteurs du territoire.

Ainsi, il reste des perspectives d'amélioration et le Comité du Parc propose d'amender certains objectifs stratégiques afin de tenir compte des options stratégiques identifiées dans la présente évaluation.

Au terme de l'évaluation de la Charte 2013-2022, nous pouvons affirmer que le Parc naturel régional Jura vaudois a atteint la majorité de ses objectifs durant la phase opérationnelle écoulée.

Le schéma suivant présente le cadre logique qui sera utilisé pour la définition des objectifs et des résultats attendus du Parc pour la prochaine phase opérationnelle :

1. L'objectif général (impact) est défini à l'article 23g de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451).
2. L'objectif de la charte 2023-2032 (effet) doit permettre de répondre à la question : Où le Parc veut-il être dans dix ans ?
3. Les 4 missions du Parc correspondent à celles que la Confédération a confié aux parcs suisses d'importance nationale.
4. Pour chacune de ces missions le Parc définira un objectif spécifique.
5. Pour chaque objectif spécifique le Parc déterminera un ou plusieurs résultats attendus.



Missions de la Confédération	Axes	Objectifs stratégiques du Parc pour 2013-2022	Importance	Pertinence	Intentions pour la nouvelle phase opérationnelle Charte 2023-2032 Commentaires : Les objectifs spécifiques et leurs indicateurs d'effets pour la nouvelle phase opérationnelle seront définis lors de la rédaction de la nouvelle Charte. Les résultats attendus sont encore indicatifs. Ils seront définis avec leurs critères d'évaluation et leurs indicateurs mesurables une fois les objectifs spécifiques connus.			
					Objectifs spécifiques 2023-2032 (1 OS par mission)	Indicateurs d'effets	Résultats attendus	Critères d'évaluation des résultats
Biodiversité et paysage	Patrimoine paysager	I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	8.94	8.31		I.1 Divers éléments spécifiques du patrimoine paysager rural et villageois ont été mis en valeur	La restauration, l'entretien et la valorisation de divers éléments spécifiques du paysage rural et villageois est soutenue La connaissance et la sensibilisation aux divers éléments du patrimoine paysager se sont améliorées	
	Patrimoine naturel: Biodiversité	I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	8.5	7.63		I.2 Les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible sont connus et protégés	La protection des milieux naturels et de leurs espèces cibles est assurée Les réseaux entre les écosystèmes sont entretenus	
							I.3 Une gestion durable des ressources naturelles a été encouragée	
Renforcement du développement économique durable	Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	II.1 Promouvoir l'agriculture locale	8.81	8.50		II.1 L'agriculture locale a créé davantage de valeur ajoutée et a amélioré sa durabilité	La promotion des produits issus de l'agriculture locale est soutenue La diversification des sources de revenus des agriculteurs s'est développée et est soutenue Les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de l'environnement sont renforcées	
		II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois	8.25	7.75		II.2 Les produits, services et savoir-faire régionaux ont été développés et promus		
		II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc naturel régional Jura vaudois	8.94	8.81		Voir II.1		
	Tourisme, détente et loisirs durables	II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable	8.44	8.25		II.3 L'offre touristique, de détente et de loisirs durable a été diversifiée et promue	La diversification de l'offre touristique est augmentée L'accueil des touristes est amélioré La qualité et la quantité de l'offre touristique est augmentée	
		Énergies et mobilité douce	II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable	7.19	6.69		II.4 La transition énergétique a été encouragée	La promotion des énergies renouvelables est soutenue L'autonomie énergétique régionale s'est améliorée
	Énergies et mobilité douce	II.6 Promouvoir la mobilité durable	7.33	6.93		II.5 La mobilité durable sur le territoire du Parc a été encouragée	La gestion des déplacements sur le territoire du Parc s'est améliorée	

Missions de la Confédération	Axes	Objectifs stratégiques du Parc pour 2013-2022	Importance	Pertinence	Intentions pour la nouvelle phase opérationnelle Charte 2023-2032 Commentaires: Les objectifs spécifiques et leurs indicateurs d'effets pour la nouvelle phase opérationnelle seront définis lors de la rédaction de la nouvelle Charte. Les résultats attendus sont encore indicatifs. Ils seront définis avec leurs critères d'évaluation et leurs indicateurs mesurables une fois les objectifs spécifiques connus.			
					Objectifs spécifiques 2023-2032 (1 OS par mission)	Indicateurs d'effets	Résultats attendus	Critères d'évaluation des résultats
Sensibilisation et éducation à l'environnement	Sensibilisation et éducation au développement durable	III.1 Sensibiliser le public (en particulier les écoliers et écolières) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc naturel régional Jura vaudois	9.38	9.63			III.1 Le public a été sensibilisé au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines du Parc naturel régional Jura vaudois	L'offre de formation au développement durable a augmenté La sensibilisation du public à la qualité et aux valeurs des patrimoines du Parc naturel régional Jura vaudois s'est améliorée
							III.2 La recherche en lien aux missions et aux objectifs du Parc a été encouragée	Lorsqu'il s'avère possible et opportun, le Parc favorise des travaux de recherche ou d'évaluation en lien avec ses objectifs spécifiques.
							III.3 L'image du Parc sur son territoire et à l'extérieur a été améliorée	
Gestion, communication, garantie territoriale	Travailler ensemble et planification	IV Management, communication et garantie territoriale	8.94	9.06			IV.1 Le Parc a exploité toutes les possibilités de partenariat et de collaboration pour atteindre ses objectifs	
							IV.2 Le Parc dispose des compétences de communication nécessaires afin de fédérer ses partenaires et le public autour de ses missions et projets	
							IV.3 Le Parc dispose d'une structure de gouvernance et d'un système de gestion et de suivi de projet lui permettant d'atteindre ses objectifs	
	Identité régionale							
	Communication et marketing							
	Gestion et qualité							

Renouvellement de la charte

Le rapport d'évaluation final, après consultation, définit les orientations stratégiques, le nouveau périmètre probable du Parc et les objectifs stratégiques proposés pour la charte 2023 – 2032. Il sera disponible en avril 2021.

Ensuite :

1. Le canton de Vaud pourra proposer les adaptations nécessaires des fiches correspondantes de son plan directeur cantonal (notamment concernant les périmètres des parcs d'importance nationale, et éventuellement leurs objectifs stratégiques). Le calendrier est encore à déterminer.
2. Les communes pourront adopter les contrats de Parc 2023 – 2032, adoption soumise au plus tard en décembre 2021 aux trente-et-un conseils communaux ou généraux.
3. Le Parc pourra finaliser la charte 2023 – 2032 avec la planification opérationnelle à dix ans.

Les ressources humaines, entre la structure professionnelle, le Comité et les communes, sont assurées. Concernant les ressources financières, en 2021, il a été budgété (plan de gestion 2016-2019 et plan de gestion 2020–2024) CHF 230'000.- pour l'évaluation de la charte 2013 – 2022 et la planification de la nouvelle charte 2023–2032. Or, l'évaluation se déroulant hors de l'année d'amélioration de la convention de subventionnement 2016-2019, il est possible qu'une partie des fonds issus du plan de gestion 2016-2019 devra être remboursée à l'OFEV et au canton. Néanmoins, dans ce cas, le Parc renoncerait à réaliser des prestations du plan de gestion 2020 – 2024 afin de financer les travaux en lien à l'évaluation et le renouvellement de la charte.

Ainsi, l'élaboration de la charte sera réalisée selon les étapes suivantes :

Activités	Responsable	Approbation	Délai
Présentation du rapport d'évaluation	Structure professionnelle	Comité	Mai 2021
Validation du rapport d'évaluation	Comité	Assemblée générale	Juin 2021
Rédaction de la Charte 2023-2032	Structure professionnelle	Comité	Juin 2021
Mise en consultation de la Charte 2023-2032	Structure professionnelle		Juin-juillet 2021
Validation du rapport de la Charte 2023-2032	Comité	Assemblée générale	Septembre 2021
Présentation de la Charte 2023-2032 aux législatifs communaux	Structure professionnelle		Septembre-novembre 2021
Consultation des services cantonaux	État de Vaud	Comité	Novembre 2021
Adoption, par les législatifs, des contrats de parc	Municipalités avec la structure professionnelle	Conseils communaux ou généraux	Décembre 2021
Dépôt de la Charte 2013-2022 au canton	Comité		Janvier 2022
Dépôt de la Charte 2013-2022 à la Confédération	État de Vaud		Mars 2022
Renouvellement du label Parc	Confédération		Janvier 2023

Le Parc pourra finaliser la charte 2023-2032 avec la planification opérationnelle à dix ans.



Annexes

Les annexes sont disponibles sur www.parcjuravaudois.ch/charte

Annexe 1

Objectifs légaux-questions d'évaluation et preuves

Annexe 2

Modèle d'évaluation de la Charte 2013-2022

Annexe 3

Fiches Indicateurs spécifiques (Objectifs stratégiques 2013-2022)

Annexe 4

Fiches Indicateurs standards (Objectifs légaux)

Annexe 5

Ateliers participatifs-résultats

Annexe 6

Questionnaires-résultats

Annexe 7

Moyens de preuve-listing et documents



Rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022
Parc naturel régional Jura vaudois

Responsable d'édition
Paolo Degiorgi – Marjorie Born

Rédaction
Romain Suchet – Valérie Collaud – Caroline Khamissé –
Sandrine Farine – Bastien Piguët – Réane Ahmad –
Marion Brunel – Anaïs Fayolle – Marjorie Born – Nicolas Perez

Photographies
© Pjoyauxapartager.ch – Peter Collberg – Parc Jura vaudois

Dessins
© Pierre-Abraham Rochat

Illustration de couverture
© joyauxapartager.ch

Graphisme
DidWeDo – Lausanne

Impression
Imprimerie Baudat – L'Orient

Tirage
50 exemplaires
Imprimé sur du papier 100% recyclé

Avril 2021

Parc naturel régional Jura vaudois
Route du Marchairuz 2
1188 Saint-George

+41 22 366 51 70

info@parcjuravaudois.ch
www.parcjuravaudois.ch

  @parcjuravaudois